Nations Unies A/C.1/64/PV.2



Assemblée générale

Soixante-quatrième session

Documents officiels

Première Commission

2^e séance

Lundi 5 octobre 2009, à 10 heures New York

Président: M. Cancela (Uruguay)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Déclarations d'ouverture

Le Président (parle en espagnol): Ce matin, conformément à son programme de travail et à son calendrier, la Première Commission va commencer son débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale, à savoir les points 86 à 103. Avant que nous n'entamions nos travaux, je voudrais faire une brève déclaration en ma qualité de président de la Commission.

Comme je l'ai indiqué lorsque j'ai accepté d'assumer la présidence de la Première Commission, la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale et de la Première Commission intervient dans un contexte bien plus constructif et encourageant que celui des précédentes sessions. Ces derniers mois, nous avons constaté avec plaisir qu'un ensemble d'initiatives a été pris. Ces initiatives visent à parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires et proposent différentes approches et solutions politiques dans ce but. Ces derniers jours, nous avons assisté au sommet du Conseil de sécurité. Il ne fait aucun doute qu'il marquera un tournant en matière de désarmement et de non-prolifération. Nous sommes heureux de constater que les négociations entre les puissances nucléaires progressent. L'an prochain, nous participerons à la

Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Après plusieurs années de statu quo, nous avons l'impression que les choses commencent enfin à bouger en ce qui concerne la question de la non-prolifération et du désarmement. Cela représente un défi considérable pour chacun d'entre nous. Nous ne devons pas laisser passer cette occasion. Nous devons la saisir et tout mettre en œuvre pour que cette ère nouvelle dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nous permette d'aboutir au consensus nécessaire pour avancer vers un monde meilleur, un monde plus sûr sur le long terme, pour nous tous.

La Première Commission doit adopter une cinquantaine de projets de résolution. Dans la mesure du possible et, bien entendu, avec l'appui de tous les États Membres, je veillerai à ce que la Commission maintienne l'esprit positif que je viens de mentionner et qui se vérifie depuis plusieurs mois. Je m'emploierai également à faire en sorte que ce débat permette véritablement d'aboutir à de nouveaux accords. Nous nous efforcerons d'accroître le nombre de projets de résolution adoptés par consensus car cela indiquerait que les projets de résolution de la Première Commission traduisent bien le mouvement actuel en faveur du renforcement du multilatéralisme.

Cela étant, il convient de reconnaître que les questions examinées par la Première Commission donnent lieu à des approches très différentes. J'ai

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

09-54161 (F)





essayé et continuerai de trouver des terrains d'entente nous permettant de parvenir au consensus nécessaire pour saisir l'occasion qui s'offre à nous et qui constitue un défi historique pour chacun d'entre nous. J'apprécie énormément l'appui que les membres m'ont déjà apporté et continueront certainement de m'apporter dans le cadre de mes travaux.

J'accueille maintenant avec plaisir M. Sergio Duarte, Haut-Représentant pour les affaires de désarmement et l'invite à prendre la parole.

M. Duarte, Haut-Représentant pour les affaires de désarmement (*parle en espagnol*): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de vous saluer en votre qualité de Président de la Première Commission.

(l'orateur poursuit en anglais)

J'apprécie vivement l'occasion qui m'est offerte de m'adresser aux membres de la Commission. Je tiens également à saluer les membres du Bureau et à les assurer, ainsi que vous-même, Monsieur le Président, de la coopération la plus étroite du Bureau des affaires de désarmement dans le travail qui nous attend.

On se souviendra peut-être de cette année comme de l'une des plus importantes dans l'histoire des efforts de désarmement déployés par l'Organisation des Nations Unies, et l'année n'est bien entendu pas encore terminée. Certains membres se souviendront peut-être qu'elle marque le cinquantième anniversaire de la résolution 1378 (XIV) de l'Assemblée générale qui a consacré le « désarmement général et complet sous un contrôle international efficace » comme objectif fondamental de l'Organisation des Nations Unies.

À la première session extraordinaire qu'elle a consacrée au désarmement en 1978, l'Assemblée générale en a fait l'objectif ultime de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine. Dans la mesure où la notion de désarmement général et complet allie l'objectif d'élimination des armes nucléaires et de toutes les armes de destruction massive et de réglementation des armements classiques, l'ouverture de la présente session de la Première Commission est l'occasion de réfléchir à ce qui a été accompli et à ce qu'il reste à faire dans ces domaines.

J'aimerais rappeler quelques-uns des faits nouveaux qui sont intervenus dans le seul domaine des armes nucléaires depuis l'ouverture de la session de la Première Commission l'année dernière. En octobre 2008, le Secrétaire général a lancé son plan de désarmement nucléaire en cinq points, dont il a fait la

promotion dans ses déclarations et ses commentaires partout dans le monde. Cette année, les traités faisant de l'Asie centrale et de l'Afrique des zones régionales exemptes d'armes nucléaires sont entrés en vigueur. En avril, les Présidents Medvedev et Obama ont publié une déclaration conjointe annonçant leur décision de continuer de procéder à de nouvelles réductions de leurs armements stratégiques offensifs, conformément à l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), et trois mois plus tard, ils ont signé un accord conjoint présentant les éléments d'un nouvel accord juridiquement contraignant destiné à remplacer le Traité sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs (START) et devant être conclu sans tarder.

En mai, la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 s'est achevée sur une note positive, sans qu'on puisse toutefois parvenir à un accord sur les recommandations de fond à faire à la Conférence d'examen. Le 25 mai, la République populaire démocratique de Corée a procédé à un essai nucléaire qui a été condamné avec la plus grande fermeté par le Conseil de sécurité. Puis, le 29 mai, la Conférence du désarmement est enfin sortie de la longue impasse dans laquelle elle se trouvait et a adopté un programme de travail pour 2009 qu'elle n'a malheureusement pas été en mesure d'appliquer, en dépit des efforts dévoués de plusieurs États membres.

En septembre, le Département de l'information de l'ONU, le Bureau des affaires de désarmement et le Gouvernement mexicain ont organisé conjointement, à Mexico, une grande conférence très réussie sur les questions de désarmement qui a réuni les organisations non gouvernementales. Cette conférence a été ouverte par le Secrétaire général, qui a exposé son plan de désarmement nucléaire cinq points. en 24 septembre, le Conseil de sécurité a tenu son premier sommet spécifiquement consacré à la question du désarmement nucléaire (voir S/PV.6191), tandis que les représentants de plus de 100 États ouvraient la Conférence organisée pour faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

En ce qui concerne la prolifération et les menaces terroristes liées aux armes de destruction massive, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) vient juste de tenir une séance publique très utile dans le cadre de son examen complet de l'application de la résolution. Parallèlement, de

nouvelles initiatives ont été lancées tout au long de l'année écoulée au sein de la société civile en vue de promouvoir les objectifs de désarmement, et les efforts diplomatiques se poursuivent pour parvenir à faire pleinement appliquer les résolutions du Conseil de sécurité ayant trait aux craintes que suscitent les activités nucléaires en Iran.

Ce bref résumé montre la grande variété des défis auxquels tous les États sont confrontés dans le domaine spécifique du désarmement nucléaire, ainsi que la succession dynamique des faits relatifs à ces défis, des résultats contrastés où des progrès véritables se mêlent à des revers graves. Toutefois, nous ne devons pas oublier que beaucoup a déjà été accompli en réalité depuis que le désarmement général et complet a été inscrit pour la première fois à l'ordre du jour de l'ONU. Plusieurs traités multilatéraux proscrivent les armes biologiques et chimiques et le nombre d'États qui adhèrent à ces textes ne cesse de croître. On compte désormais cinq zones régionales exemptes d'armes nucléaires, qui instaurent de nouvelles formes de coopération entre elles. Nous avons assisté aux tout premiers pas d'un long processus d'élaboration de normes multilatérales sur les missiles, même s'il reste encore beaucoup à faire pour faire fond sur le travail des groupes d'experts gouvernementaux et sur les résolutions de l'Assemblée générale sur ce point. D'autres initiatives ont également été prises afin d'instaurer de nouvelles normes juridiques destinées à empêcher la course aux armements dans l'espace extraatmosphérique.

Nous avons également été témoins d'efforts lents mais réguliers pour instaurer et renforcer la primauté du droit concernant les armes classiques. Parmi ces efforts, on peut citer, entre autres, la conclusion de conventions interdisant les armes à sous-munitions et les mines terrestres, la quête pour parvenir à un traité sur le commerce des armes, l'adoption et la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir le commerce illicite des armes légères, et le lancement de nouvelles initiatives destinées à promouvoir le respect interdictions universel des énoncées Convention sur les armes inhumaines. De nouveaux efforts sont également nécessaires pour renforcer la transparence dans le domaine des armements, comme l'a démontré le fait que, l'an dernier, le nombre de rapports nationaux transmis au Registre des armes classiques a été le plus bas jamais enregistré. Il faut de plus utiliser davantage l'instrument normalisé pour l'établissement des rapports sur les dépenses militaires.

En ce qui concerne cette vaste question des dépenses militaires, les nouvelles ne sont guère encourageantes. Selon le dernier Annuaire en date de l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm (SIPRI), les dépenses militaires mondiales ont dépassé l'an dernier les 1 400 milliards de dollars, ce qui correspond à une progression de 4 % par rapport à l'année précédente en termes réels et à une augmentation alarmante de 45 % depuis 1999. Au cours des 10 dernières années, on a constaté dans la presque totalité des régions un taux de croissance à deux chiffres. Cette tendance inquiétante ne fait que souligner combien il importe d'adopter des approches régionales élargies pour limiter la forte croissance des dépenses militaires, et je sais que les trois centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement, en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Afrique et en Asie et dans le Pacifique, mettent tout en œuvre, malgré leurs ressources limitées, pour aider les gouvernements et la société civile à atteindre cet objectif, tout en s'efforçant également d'empêcher le commerce illicite des armes légères, de fournir une assistance à la réforme du secteur de la sécurité et de promouvoir les autres objectifs de désarmement.

Par ailleurs, le SIPRI a constaté que l'an dernier la production mondiale d'armes a atteint 347 milliards de dollars et que les transferts internationaux des principales armes classiques ont suivi la même tendance à la hausse. Les deux sessions de fond du Groupe de travail à composition non limitée pour un traité sur le commerce des armes tenues cette année ont montré qu'il est largement admis que le commerce international des armes classiques pose d'importants problèmes, et cette prise de conscience sera un facteur de nouveaux progrès dans ce domaine dans les mois et les années à venir.

Les incidences de la hausse des dépenses en armements ont fait l'objet, en novembre de l'année passée, d'un débat du Conseil de sécurité (voir S/PV.6017), qui a mis l'accent sur l'objectif énoncé à l'Article 26 de la Charte, à savoir maintenir la paix et la sécurité internationales « en ne détournant vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde ». À l'échelle mondiale, on prend de plus en plus conscience qu'il faut réduire les dépenses militaires et mieux réglementer le commerce international des armes suivant des normes concertées.

S'agissant des armes légères, les efforts internationaux sur cette question ont été initialement axés exclusivement sur le problème du commerce

illicite de ces armes, mais ces derniers temps, ils ont été élargis pour prendre en compte l'impact négatif de la violence armée sur la sécurité, les droits de l'homme et le développement et la contribution de l'amélioration de la sécurité à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

L'Annuaire des Nations Unies sur désarmement est une source importante d'informations supplémentaires sur les efforts déployés par l'ONU pour promouvoir les objectifs parallèles que sont l'élimination des armes de destruction massive et la limitation des armes classiques. J'ai le plaisir d'annoncer que le tome II du dernier volume de l'Annuaire vient juste d'être publié et qu'il contient un aperçu détaillé des travaux, des réalisations et des revers du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement en 2008. Il est désormais à la disposition de toutes les délégations sous forme imprimée ou électronique. Les membres de la Commission en trouveront tous un exemplaire sur leur bureau. Cet annuaire n'est qu'une des nombreuses publications du Bureau des affaires de désarmement, qui se sont toutes avérées utiles pour mobiliser le grand public davantage en faveur des questions de désarmement. Ces dernières années, la société civile a lancé ses propres initiatives en faveur du désarmement, qui, je le crois, ont contribué à renforcer la volonté politique de faire progresser le programme de désarmement.

Lorsqu'il a présenté la résolution sur le désarmement général et complet en 1959, Gouvernement de l'Union soviétique a déclaré que « tous les États et l'Organisation des Nations Unies ont le devoir de chercher d'urgence un nouveau moyen de résoudre le problème du désarmement, qui est le problème brûlant de notre époque ». À l'heure où il existerait toujours quelque 23 000 armes nucléaires et des milliers de missiles et de bombardiers pour les lancer, où les traités sur les armes de destruction massive sont encore loin de recueillir l'adhésion universelle, et où le vaste programme de maîtrise des armes classiques est de plus en plus chargé, il est très difficile de contester le fait que la question de la réalisation des objectifs de désarmement demeure le problème brûlant de notre temps.

Cependant, avec des dirigeants visionnaires avec la volonté politique et le solide soutien de la société civile, le monde est tout à fait capable de résoudre ce problème. J'appelle chaque délégation, au moment où la Première Commission débute ses travaux, à les poursuivre dans un esprit de bonne volonté mutuelle et de reconnaissance partagée de nos intérêts communs.

L'initiative prise par le Conseil de sécurité de convoquer un sommet pour traiter des questions relatives au désarmement pourrait constituer un tournant décisif dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine, le début d'une ère nouvelle dans laquelle le rôle indispensable de l'Organisation des Nations Unies pour la promotion de la coopération multilatérale dans le désarmement sera mis en relief. Tirons donc profit de l'élan positif acquis cette année. Renouvelons notre détermination à honorer les engagements pris dans le passé. Poursuivons notre tâche de réalisation du noble objectif de la Charte – préserver les générations futures du fléau de la guerre – en réduisant et en éliminant les moyens de faire ces guerres. Ensemble, poursuivons ce remarquable voyage dès aujourd'hui.

Points 86 à 103 de l'ordre du jour

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (parle en espagnol): Avant de commencer, je rappelle aux représentants qu'il a été décidé qu'ils limitent la durée de leur intervention à 10 minutes s'ils interviennent au nom de leur pays et à 15 minutes s'ils le font au nom de plusieurs délégations. Par conséquent, je prie les représentants de prêter attention au système de décompte du temps de parole placé sur l'estrade, qui fonctionne de la manière suivante: un voyant vert s'allumera au début de la déclaration de l'orateur, suivi, 30 secondes avant la fin du délai de 10 ou 15 minutes, d'un voyant orange; enfin, un rouge à la fin de ces 10 ou 15 minutes.

Comme il a été indiqué au cours de la séance d'organisation tenue la semaine dernière, je prie les délégations qui ont des déclarations plus longues à en fournir la version écrite pour qu'elle soit mise en ligne sur le site Quickfirst de la Première Commission et de n'en lire que la version abrégée pendant le débat général. J'invite également les orateurs à parler à une vitesse raisonnable pour permettre aux interprètes de traduire leur déclaration de façon optimale. En outre, je rappelle aux délégations que des fonctionnaires du Département de l'information du Secrétariat couvriront nos séances chaque jour. Les communiqués de presse relatifs aux séances de la Commission sont

généralement disponibles en ligne, en anglais et en français, sur le site Web de l'Organisation des Nations Unies chaque jour deux heures après la fin de la séance. Vous pouvez aussi vous procurer ces communiqués sur papier le lendemain dans cette salle.

M. Hellgren (Suède) (parle en anglais): Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord vous féliciter pour votre accession à ces importantes fonctions de Président de la Première Commission et vous assurer du plein soutien de l'Union européenne dans vos activités.

Je prends la parole au nom de l'Union européenne et des pays candidats, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Croatie; des pays membres du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, l'Albanie, le Monténégro et la Serbie; ainsi que du Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange. L'Ukraine et la République de Moldova s'associent à cette déclaration.

L'Union européenne se félicite de l'élan renouvelé apporté à la maîtrise des armements et au désarmement. La non-prolifération, le désarmement et la maîtrise des armements dans la confiance, la transparence et la réciprocité sont des aspects essentiels de notre sécurité collective. Nous continuons de souligner qu'un désarmement général est nécessaire et nous rappelons les initiatives concrètes et réalistes relatives au désarmement, approuvées par nos 27 chefs d'État et de gouvernement, que nous avons soumises à l'Assemblée générale en 2008 (voir A/63/603). En même temps, nous sommes toujours confrontés à des défis importants en matière de prolifération. À ce stade critique, des efforts conjoints de la communauté internationale pour renforcer le désarmement, le contrôle des armes et la non-prolifération sont nécessaires, dans l'intérêt de la sécurité collective.

L'Union européenne est fermement engagée en faveur d'un renforcement du système multilatéral. Les organisations, régimes et traités internationaux devraient être au cœur de nos efforts communs pour faire face aux menaces à la paix et à la sécurité internationales et pour veiller à ce que les obligations internationales soient respectées. Renforcer l'autorité de l'Organisation des Nations Unies et les régimes de traités juridiquement contraignants devrait être une priorité pour tous les pays. Le Conseil de sécurité a un rôle crucial qui devrait être renforcé par l'examen des situations où le non-respect des obligations

internationales constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales. Le travail que nous faisons ici à la Commission et notre capacité à collaborer avec les autres organes compétents de l'Organisation des Nations Unies sont de la plus haute importance. L'Union européenne se réjouit de la résolution importante adoptée par le Conseil de sécurité le 24 septembre pendant le sommet sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires (voir S/PV.6191), à savoir la résolution 1887 (2009).

Par ailleurs, nous nous félicitons de la décision prise en 2009 par la Conférence du désarmement de convenir d'un programme de travail après 12 ans d'impasse. Pour nous, il s'agit d'un progrès très positif. L'Union européenne déplore que la mise en œuvre de ce programme de travail n'ait pas pu commencer en 2009, mais nous attendons de tous les États membres à la Conférence qu'ils renouvellent le consensus et entament les travaux de fond sans tarder à la reprise de la session de la Conférence en 2010.

L'Union européenne est profondément préoccupée par les défis et les menaces que représente pour la sécurité mondiale et régionale la prolifération continue des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Nos préoccupations sont aggravées par le risque de voir ces armes tomber dans les mains des acteurs non étatiques, en particulier les terroristes. L'Union européenne est déterminée à poursuivre son action contre la prolifération des armes de destruction massive, qui est peut-être la menace la plus grave à notre sécurité collective. L'Union européenne est déterminée à agir résolument, en utilisant tous les instruments et toutes les politiques à sa disposition pour prévenir, décourager, arrêter et si possible éliminer les programmes de prolifération. Nous sommes résolus à renforcer le régime international de non-prolifération, à parvenir à l'adhésion universelle aux traités multilatéraux dans ce domaine et à nous assurer que les obligations qui en découlent sont pleinement respectées par tous. La capacité de la communauté internationale de garantir ce plein respect dépend de notre propre capacité de relever ces violations. Les instruments de vérification existants doivent être pleinement utilisés et des dispositifs additionnels et renforcés doivent être mis en place, le cas échéant.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), basé sur ses trois piliers synergiques, la non-prolifération, le désarmement et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, représente un

cadre unique et irremplaçable pour le maintien et le renforcement de la paix, de la sécurité et de la stabilité internationales. Vu les défis actuels dans le domaine de la sécurité internationale, en particulier le risque de la prolifération, l'Union européenne est convaincue que le TNP est plus important que jamais. L'Union européenne continuera de travailler activement en vue de la réussite des travaux de la Conférence des Parties chargée de l'examen du TNP en 2010.

En mai, lors de la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée de l'examen du TNP, l'Union européenne a présenté une série de propositions tournées vers l'avenir sur les trois piliers du TNP, pour qu'elles soient incluses dans un plan d'action qui sera adopté par la Conférence d'examen. Nous souhaitons que cette conférence donne lieu à des résultats significatifs de nature à renforcer le régime international de non-prolifération, promouvoir le consensus international sur lequel se fonde le Traité et permettre de définir des objectifs ambitieux mais réalistes sur tous les trois piliers du Traité dans le cadre d'une démarche équilibrée. Nous devons profiter de la Conférence d'examen de 2010 pour aller de l'avant vers un monde plus sûr, dans lequel il soit possible d'atteindre tous les objectifs consacrés dans le TNP, qu'il s'agisse du désarmement, de la non-prolifération ou de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

En 2009, le TNP a continué d'être confronté à d'importants défis liés à la prolifération. Nous continuerons à mener résolument la lutte contre ces défis. La République populaire démocratique de Corée a procédé à une nouvelle explosion nucléaire expérimentale que nous avons condamnée avec force. Nous appelons à cet égard tous les États à mettre rapidement en œuvre la résolution 1874 (2009) du Conseil de sécurité. Nous sommes aussi gravement préoccupés par le fait que l'Iran continue à ne pas s'acquitter de ses obligations internationales. La construction d'une usine clandestine d'enrichissement de l'uranium à Qom rappelle à quel point il importe que l'Iran rassure la communauté internationale quant à la nature exclusivement pacifique de son programme nucléaire. Nous engageons instamment l'Iran à faire suivre la réunion tenue le 1er octobre à Genève de mesures concrètes, en étant notamment totalement transparente sur le projet de Qom. Dans ce contexte, nous prenons note de l'accord conclu entre l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et l'Iran l'accès afin de permettre à cette

d'enrichissement. Nous exhortons l'Iran à donner une chance de succès à la diplomatie. L'évolution de nos relations avec l'Iran en dépendra. L'Union européenne souligne l'importance cruciale du respect total et immédiat de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

De nouvelles perspectives s'ouvrent également. L'engagement pris par les Présidents Medvedev et Obama de négocier, avant la fin de l'année, un accord relatif à un instrument destiné à succéder au Traité sur la réduction des armes stratégiques est vivement apprécié, de même que leur engagement renouvelé visà-vis d'autres questions stratégiques relatives au désarmement et à la non-prolifération.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est d'une importance cruciale pour le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Le renouvellement de l'engagement pris, notamment, par certains États visés à l'annexe 2, de poursuivre la ratification du TICE, et les progrès réalisés récemment dans le renforcement de son régime de vérification donnent un nouvel élan aux efforts que nous déployons pour que ce traité clef entre en vigueur le plus rapidement possible.

L'Union européenne accorde expressément la priorité aux négociations, au sein de la Conférence du désarmement, sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles dans l'optique de renforcer le désarmement et la non-prolifération nucléaires. À cet égard, la décision prise par la Conférence de convenir d'un programme de travail pour 2009 (CD/1864) qui prescrivait des négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles avait fait naître une lueur d'espoir.

L'Union européenne note que de plus en plus d'États cherchent à mettre au point des programmes nucléaires civils dont l'objectif est de répondre à leurs besoins énergétiques à long terme, ainsi qu'à d'autres objectifs pacifiques. L'Union européenne reste déterminée à assurer la mise au point d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, dans les meilleures conditions de sûreté, de sécurité et de non-prolifération, par les pays qui souhaitent développer leurs capacités dans ce domaine. Nous soulignons le rôle central joué par l'AIEA à cet égard. L'Union européenne est favorable à l'élaboration de démarches multilatérales s'agissant du cycle du combustible nucléaire et elle apprécie les initiatives prises en la matière. Nous nous félicitons également des recherches

effectuées dans le domaine des technologies non proliférantes. L'Union européenne apporte une contribution considérable aux efforts mondiaux en matière de sécurité nucléaire, et elle se félicite à cet égard de l'annonce faite par les États-Unis qu'ils s'engagent à œuvrer d'arrache-pied à assurer la sécurité de toutes les matières fissiles vulnérables et entendent organiser l'année prochaine un sommet mondial sur les questions de sécurité nucléaire. L'Union européenne est prête à contribuer activement au succès de ce sommet.

Renforcer la sécurité et la viabilité des activités spatiales et empêcher que l'espace ne se transforme en une zone de conflits sont des priorités de premier ordre pour l'Union européenne. Le nombre croissant d'acteurs et le développement rapide des activités spatiales sont bienvenus, mais cela pourrait poser un risque pour la sécurité des biens spatiaux. La situation actuelle exige un renforcement de la coopération spatiale internationale. Si d'autres engagements multilatéraux contraignants ont été proposés, des mesures de confiance et de transparence pragmatiques et volontaires permettraient à un aussi grand nombre de possible d'y souscrire relativement que rapidement et pourraient produire à court terme des avantages réels en matière de sécurité. C'est dans cet esprit que l'Union européenne a proposé à la communauté internationale un projet de code de conduite pour les activités spatiales.

La prolifération de missiles susceptibles de servir de vecteurs d'armes de destruction massive est un grand sujet de préoccupation pour la sécurité internationale. L'Union européenne appuie sans réserve le Code de conduite de La Haye et le Régime de contrôle de la technologie des missiles. L'Union européenne est également favorable à l'examen de nouvelles mesures multilatérales visant à prévenir la menace de la prolifération nucléaire et à promouvoir les initiatives de désarmement relatives aux missiles. C'est dans ce contexte que l'année dernière, l'Union européenne a proposé d'engager des consultations sur un traité interdisant les missiles sol-sol de portée courte et intermédiaire.

La Convention sur les armes biologiques ou à toxines est la pierre angulaire des efforts déployés par la communauté internationale pour empêcher la mise au point d'agents biologiques et leur utilisation comme armes. L'Union européenne promeut activement l'application universelle et le plein respect de ce traité. Nous restons également déterminés à élaborer des

mesures visant à vérifier le respect de la Convention sur les armes biologiques ou à toxines. La Conférence d'examen de 2011 sera une occasion importante de poursuivre le renforcement de la mise en œuvre de ce traité.

La Convention sur les armes chimiques a un rôle essentiel à jouer pour lutter contre la menace que posent les armes chimiques. Cette convention est unique en son genre parmi les traités sur le désarmement et la non-prolifération car elle interdit complètement, d'une manière vérifiable, une catégorie entière d'armes de destruction massive. L'Union européenne continue de promouvoir l'universalisation et la mise en œuvre intégrale de la Convention et appuie à cet égard les travaux de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

L'Union européenne continue d'appuyer les travaux menés par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) dans le cadre de son mandat renouvelé, ainsi que les initiatives telles que l'Initiative de sécurité contre la prolifération. L'Union européenne réaffirme également son attachement à un contrôle rigoureux des exportations au niveau national qui soit également coordonné au niveau international.

Consciente des effets nocifs et déstabilisateurs des transferts non réglementés d'armes classiques et de leur détournement vers le marché illicite, ainsi que des conséquences humanitaires de l'utilisation des mines et des armes à sous-munitions, l'Union européenne est fermement résolue à améliorer les réponses internationales et régionales face à ces menaces. L'Union européenne appuie énergiquement l'idée d'un traité international sur le commerce des armes qu'elle promeut activement en participant au processus menant à sa réalisation. L'Union européenne est d'avis que les négociations sur un traité devraient commencer le plus tôt possible.

L'Union européenne apporte également une contribution considérable à la lutte antimines et appuie et promeut la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel et son universalisation. Elle contribuera activement au succès de la Conférence d'examen qui doit se tenir dans le courant de l'année à Cartagena (Colombie). Elle reste fermement attachée à la préservation et au développement de la Convention sur certaines armes classiques qui constitue une partie essentielle du droit international humanitaire. La Convention sur les armes à sous-munitions représente un progrès important permettant de répondre aux

problèmes humanitaires provoqués par ce type de munitions qui sont un grand sujet de préoccupation pour les États membres de l'Union européenne. À cet égard, l'adoption, dans le cadre de la Convention sur les armes chimiques, d'un véritable protocole sur ce type de munitions auquel participerait l'ensemble des grandes puissances militaires, pourrait également constituer une contribution importante.

L'Union européenne appuie pleinement le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Elle continuera de lutter contre les menaces posées par les activités relatives à la propagation illicite des armes légères et de petit calibre.

La transparence dans le domaine des armes classiques, notamment par le biais du Registre des armes classiques de l'ONU, reste un élément clef de la lutte contre la propagation incontrôlée de ces armes et de la promotion d'un climat de confiance et de sécurité. Un tel climat bénéficierait d'une plus grande transparence des dépenses militaires. L'Union européenne souligne l'importance d'une participation plus large à ces deux instruments.

Ce sont là quelques-unes des priorités de l'Union européenne parmi la vaste gamme de questions dont la Commission est saisie. Nous élaborerons plus avant la position de l'Union européenne sur ces questions et sur d'autres thèmes de manière plus détaillée dans nos déclarations au cours des débats thématiques.

M. Natalegawa (Indonésie) (parle en anglais): J'ai l'insigne honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés. Tout d'abord je vous adresse, Monsieur, les félicitations de notre Groupe pour votre accession à la présidence de la Première Commission. Nous sommes confiants que, sous votre direction avisée et grâce aux efforts de votre Bureau – dont nous félicitons également les membres pour leur élection – la Commission sera en mesure d'obtenir de bons résultats. Le Mouvement des pays non alignés vous assure, vous et votre Bureau, de son plein appui et de toute sa coopération pour faciliter votre tâche à la tête du programme difficile qui attend la Commission.

Nous soulignons le fait que le multilatéralisme et les solutions multilatéralement agréées, conformément à la Charte des Nations Unies, constituent les seuls moyens viables de traiter des questions du désarmement et de la sécurité internationale. Nous soulignons également la position de principe du Mouvement concernant le non-recours à la force ou à la menace contre l'intégrité territoriale de tout État. Bien que des signes et des faits positifs aient été enregistrés, le monde se retrouve toujours face à des défis non encore résolus. Le Mouvement des pays non alignés appelle donc à redoubler d'efforts pour surmonter l'impasse actuelle afin d'avancer dans la voie du désarmement et de la non-prolifération sous tous ses aspects.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme ses positions de principe sur le désarmement nucléaire et insiste sur le fait que les efforts déployés en faveur de la non-prolifération doivent s'accompagner d'efforts parallèles en faveur du désarmement. Notre Groupe rappelle la nécessité pour tous les États de s'acquitter de leurs obligations dans les domaines des armements et du désarmement et d'empêcher la prolifération des armes nucléaires sous tous ses aspects ainsi que les autres armes de destruction massive. Le Mouvement rappelle que l'objectif ultime des efforts des États dans le processus de désarmement est le désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace.

Nous soulignons que des progrès dans le domaine du désarmement nucléaire et de la non-prolifération nucléaire sont indispensables pour renforcer la paix et la sécurité internationales. Nous appelons tous les États à poursuivre et à intensifier les négociations multilatérales, comme agréé par consensus dans le Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement (résolution S-10/2) de façon à parvenir au désarmement nucléaire sous un contrôle international efficace et à renforcer les régimes du désarmement international, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération. Conformément au Document final du quinzième Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, organisé en Égypte du 11 au 16 juillet 2009, le Mouvement réaffirme sa position de principe sur le désarmement nucléaire, qui demeure sa plus haute priorité, et sur la question de la non-prolifération nucléaire sous tous ses aspects.

Nous sommes de nouveau très inquiets de l'absence de progrès concrets de la part des États dotés de l'arme nucléaire dans la mise en œuvre de leur engagement explicite pris en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), et réaffirmé au titre des décisions et résolutions adoptées à la Conférence d'examen et de prorogation de 1995 ainsi que des 13 mesures concrètes agréées à la Conférence

d'examen du TNP de 2000, en vue de l'élimination complète de leurs arsenaux. Au titre de l'article VI du TNP, ils se sont clairement engagés en faveur du désarmement nucléaire. Nous sommes également vivement préoccupés par le perfectionnement des armes nucléaires existantes et de leurs vecteurs ainsi que la mise au point de nouvelles armes nucléaires, qui va à l'encontre des assurances fournies par les États nucléaires lors de la conclusion d'un Traité d'interdiction complète des essais nucléaires conclu.

Le Mouvement des pays non alignés note l'entrée en vigueur du Traité de Moscou de 2002 entre la Fédération de Russie et les États-Unis, et estime que les récentes négociations qui doivent s'achever en décembre 2009 entre ces deux pays concernant la réduction de leurs arsenaux respectifs d'armes nucléaires constituent un signe positif. Cependant, le Mouvement des pays non alignés souligne que les réductions effectuées dans le déploiement et l'état opérationnel des armes nucléaires ne peuvent se substituer à des réductions irréversibles de ces armes et à leur complète élimination. START I doit expirer à la fin 2009, et nous demandons aux États-Unis et à la Fédération de Russie de conclure d'urgence leurs négociations sur la question afin de procéder à des réductions supplémentaires de leurs armes nucléaires. Le Mouvement des pays non alignés les appelle à appliquer les principes de transparence, d'irréversibilité et de vérifiabilité à toute nouvelle diminution de leurs arsenaux nucléaires, ogives et vecteurs.

Nous prenons note du sommet sur la nonprolifération et le désarmement nucléaires organisé par le Conseil de sécurité le 24 septembre 2009. Nous sommes attachés à la réalisation dès que possible de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le Mouvement des pays non alignés a constamment défendu cet objectif, qui doit résulter d'un engagement équilibré en faveur du désarmement et de la nonprolifération nucléaires. Nous avons fait part au Conseil de notre position à cet égard.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme que l'élimination complète des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace d'armes nucléaires. C'est pourquoi, en attendant l'élimination complète de ces armes, les efforts visant à conclure un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant sur les garanties de sécurité pour les États non dotés d'armes nucléaires doivent être poursuivis en priorité. Par ailleurs, nous

demandons de nouveau d'organiser une conférence internationale afin d'identifier les moyens d'éliminer au plus tôt les dangers nucléaires, en vue de parvenir à un accord sur un programme graduel pour l'élimination complète des armes nucléaires selon un calendrier précis.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme qu'il convient de respecter le droit inaliénable à s'engager dans la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, et ce sans discrimination. Nous notons avec inquiétude que des restrictions excessives sont toujours appliquées aux exportations à des fins pacifiques de matériel, d'équipements et de technologies vers les pays en développement. Nous soulignons qu'il est de la responsabilité des pays développés d'appuyer les demandes légitimes des pays en développement en matière d'énergie nucléaire. Le Mouvement des pays non alignés est pleinement convaincu de l'impartialité et du professionnalisme de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans la conduite de ses activités en conformité avec son statut et rejette fermement toute tentative de la part des États de politiser le travail de l'AIEA, notamment son programme de coopération technique, en violation du statut de l'AIEA.

Le Mouvement des pays non alignés considère toujours l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires créées par les Traités de Tlatelolco, Rarotonga, Bangkok, Pelindaba, Semipalatinsk et le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie comme des mesures positives et importantes dans la perspective du désarmement nucléaire et de la nonprolifération. Nous nous félicitons de l'entrée en vigueur du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale le 21 mars 2009, ainsi que l'entrée en vigueur du Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, le Traité de Pelindaba, le 15 juillet 2009. Notre Groupe se félicite des initiatives visant à la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans toutes les régions du monde, et librement entreprises par les États de la région intéressée. Nous appelons à la coopération et à de larges consultations afin de parvenir à des accords dans ce domaine. Le Groupe prend note de la convocation de la deuxième réunion sur les zones exemptes d'armes nucléaires qui doit avoir lieu à New York immédiatement après la Conférence d'examen du TNP de 2010, et appelle tout les États membres concernés à appuyer la tenue de cette conférence.

09-54161 **9**

Le Mouvement des pays non alignés renouvelle son appui à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient conformément à la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité, au paragraphe 14 de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale adoptées par consensus. En attendant la création d'une telle zone dans la région du Moyen-Orient, le Mouvement des pays non alignés demande à Israël d'adhérer au TNP sans tarder et de placer rapidement toutes ses installations nucléaires sous le régime de garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous notons l'adoption des deux résolutions GC(53)/ RES/16, sur l'application des garanties de l'AIEA au Moyen-Orient, et GC(53)/RES/17, sur la capacité nucléaire israélienne, à la 53^e Conférence générale de l'AIEA, et demandons instamment l'examen continu de cette question en attendant la mise en œuvre de ces deux résolutions.

Le Mouvement des pays non alignés estime que la Première Commission est un organe subsidiaire capital et essentiel de l'Assemblée générale s'agissant de s'attaquer à des problèmes importants dans le domaine du désarmement et de la internationale. Le rôle de la Commission est rendu d'autant plus critique par la complexité et la difficulté des situations sur le terrain. Nous tenons à souligner le rôle que joue la Conférence du désarmement, seul organe multilatéral de négociations le sur désarmement, et nous notons qu'elle a adopté son programme de travail pour la session de 2009 le 29 mai 2009, après être restée dans l'impasse pendant des années. À cet égard, le Mouvement des pays non alignés réaffirme que le désarmement nucléaire est une priorité absolue et appelle la Conférence du désarmement à créer un comité spécial pour régler cette question d'urgence. Il vaut la peine d'insister sur l'importance de la conclusion unanime de la Cour internationale de Justice selon laquelle les États parties sont dans l'obligation de poursuivre de bonne foi des négociations conduisant au désarmement nucléaire complet sous tous ses aspects sous un contrôle international strict et effectif.

Le Mouvement des pays non alignés souligne de nouveau l'importance et le bien-fondé de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'unique instance délibérante dans le cadre du mécanisme multilatéral de désarmement de l'ONU. Nous continuons d'appuyer pleinement les travaux de la Commission. Nous regrettons cependant qu'elle n'ait pas été en mesure de parvenir à un accord sur les recommandations relatives à ses deux questions de l'ordre du jour au cours des sessions de fond de son cycle triennal qui s'est achevé en avril 2008, en raison du manque de volonté politique et des positions rigides de certains États dotés d'armes nucléaires, et malgré le rôle constructif du Mouvement des pays non alignés et les propositions concrètes émises tout au long des débats, notamment au sein du Groupe de travail sur les recommandations pour atteindre l'objectif du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires.

Pour le Mouvement des pays non alignés, il est important que l'Assemblée générale continue l'examen actif de cette question pour parvenir à un consensus sur les objectifs, l'ordre du jour et la création d'un comité préparatoire pour la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, notamment en convoquant à nouveau le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner les objectifs et l'ordre du jour, notamment l'éventuelle création d'un comité préparatoire en vue de la session extraordinaire. Nous demanderons, en temps voulu, la convocation du Groupe de travail à composition non limitée.

Les États du Mouvement des pays non alignés parties au TNP espèrent que les travaux effectués lors des première, deuxième et troisième sessions de la Commission préparatoire serviront de base aux travaux de la Conférence d'examen. Les États parties au TNP doivent intensifier leurs efforts pour assurer le succès de la Conférence d'examen du TNP de 2010. Les États parties membres du Mouvement des pays non alignés réaffirment qu'il convient d'établir des organes subsidiaires aux principales commissions pertinentes de la Conférence d'examen du TNP de 2010 pour étudier les mesures concrètes en vue d'actions systématiques et progressives destinées à éliminer les armes nucléaires, analyser et recommander les propositions relatives à la mise en œuvre de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée à Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995 et examiner les garanties de sécurité.

Pour le Mouvement des pays non alignés, il est important que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires devienne universel, notamment par l'adhésion de tous les États dotés d'armes nucléaires, ce qui, entre autres, contribuerait au processus de désarmement nucléaire. Pour atteindre pleinement les

objectifs du Traité, il est essentiel que tous les États signataires, notamment ceux qui sont dotés de l'arme nucléaire, maintiennent continûment leur engagement à l'égard du désarmement nucléaire.

Les États membres du Mouvement des pays non alignés parties à la Convention sur les armes biologiques se félicitent du processus de travail intersessions convenu dans le Document final de la Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques de 2006. Nous souhaitons que cette convention soit efficace et vérifiable et qu'elle soit appliquée de manière complète. Les États membres du Mouvement des pays non alignés parties à la Convention sur les armes biologiques continuent de penser que la participation à des échanges aussi larges que possible - notamment à l'occasion de la réunion annuelle et de la réunion d'experts de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, respectivement prévues en août et en décembre 2009 et une coopération internationale renforcée en vue d'appliquer réellement l'article X de la Convention sont des éléments indispensables à la mise en œuvre complète et équilibrée de la Convention dans son ensemble. Ils reconnaissent qu'il convient de renforcer la Convention grâce à des négociations multilatérales menant à l'adoption d'un protocole juridiquement contraignant et à une adhésion universelle à la Convention.

Les États membres du Mouvement des pays non alignés parties à la Convention sur les armes chimiques se félicitent des résultats de la deuxième Conférence d'examen de cet instrument, qui s'est tenue en avril 2008, et soulignent le rôle de la Convention en tant que traité de désarmement. Ils réaffirment qu'il est important de respecter la date limite de 2012 prévue par la Convention pour la destruction de ces armes et notent avec préoccupation que l'un des États parties disposant des plus importants arsenaux a indiqué qu'il ne respecterait pas cette date limite. Nous demandons instamment aux États parties possédant de telles armes de continuer à prendre toutes les mesures nécessaires pour accélérer leurs opérations de destruction. Par ailleurs, nous insistons sur le fait que dans l'éventualité où la date limite ne serait pas respectée, il convient d'agir de manière à ne pas compromettre la Convention ou conduire à une réécriture ou une nouvelle interprétation des dispositions de ladite Convention. Nous soulignons à nouveau la nécessité d'une

coopération internationale dans le domaine des activités chimiques à des fins non interdites en vertu de la Convention sur les armes chimiques, et appelons à la pleine mise en œuvre de la Convention à cet égard.

Le Mouvement des pays non alignés appelle tous les États qui sont en mesure de le faire à fournir l'aide financière, technique et humanitaire nécessaire aux opérations de déminage, à la réinsertion économique et sociale des victimes, et au plein accès des pays touchés au matériel, à la technologie et aux ressources financières nécessaires au déminage. Les États membres du Mouvement des pays non alignés parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction continueront d'examiner ces priorités à la deuxième Conférence d'examen qui doit se tenir à Cartagena (Colombie) du 30 novembre au 4 décembre 2009.

Le Mouvement exprime sa préoccupation face à la présence de restes explosifs de la Seconde Guerre mondiale, sous la forme, notamment, de mines terrestres, qui continuent à causer des pertes humaines et des dommages matériels et d'entraver les projets de développement de différents pays non alignés. Nous demandons instamment aux États qui sont les principaux responsables de la dissémination de ces explosifs hors de leur territoire pendant la Seconde guerre mondiale et de leur abandon sur place de coopérer avec les pays touchés et de leur fournir une aide au déminage, notamment par la communication des informations pertinentes, la fourniture de cartes indiquant la localisation des mines et des explosifs, une assistance technique au déminage, le défraiement du coût des opérations de relevage et une indemnisation pour toute perte causée par les mines enfouies.

Les États membres du Mouvement des pays non alignés parties à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (Convention sur les armes inhumaines) et à ses Protocoles encouragent les États à devenir parties à cet instrument et à son Protocole relatif aux restes explosifs de guerre. Nous reconnaissons les conséquences regrettables, sur le plan humanitaire, de l'emploi d'armes à sous-munitions. Nous soulignons la position de principe du Mouvement sur le rôle central de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement et de la maîtrise des armements. Nous avons pris note de ce que la question des armes à sous-

munitions reste à l'examen dans le cadre de la Convention sur les armes inhumaines. Le Groupe note également que la Convention sur les armes à sousmunitions a été ouverte à la signature le 3 décembre 2008.

Les transferts illicites, la fabrication et la circulation des armes légères et de petit calibre, leur accumulation excessive et leur prolifération incontrôlée dans de nombreuses régions du monde nous préoccupent aussi vivement. Le Mouvement des pays non alignés estime que la prévention est indispensable pour lutter contre le commerce illicite des armes légères et créer des conditions de sécurité propices au développement. À cet égard, nous insistons sur la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects qui est, selon nous, le principal cadre de lutte contre le commerce illicite de ces armes. Notre groupe prend note de la troisième Réunion biennale des États, qui a examiné la mise en œuvre aux niveaux national, régional et mondial du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage. Nous encourageons tous les États à prendre des initiatives et à mobiliser les ressources et les compétences nécessaires en vue de renforcer de façon optimale la mise en œuvre du Programme d'action.

Le Mouvement des pays non alignés estime qu'outre les gouvernements, il importe au plus haut point que toutes les parties prenantes saisissent tout aussi bien l'importance capitale de la relation qu'il y a entre désarmement, développement et sécurité. Le Mouvement se félicite donc de l'adoption sans vote de la résolution 63/52 de l'Assemblée générale, intitulée « Relation entre le désarmement et le développement ». Le Mouvement des pays non alignés est profondément préoccupé par l'augmentation des dépenses militaires dans le monde, dont une part importante pourrait autrement être consacrée à la promotion du développement international et à l'élimination de la pauvreté. Il convient de nous rappeler les vertus du principe d'une sécurité non diminuée au niveau d'armement le plus bas possible.

Enfin, notre groupe voudrait une nouvelle fois encourager et prier instamment tous les États de faire preuve concrètement de la volonté politique qui s'impose pour progresser dans la mise en œuvre du plan d'action international arrêté en matière de désarmement et de non-prolifération. Pour sa part, le Mouvement des pays non alignés participera de façon constructive aux délibérations et aux négociations en

présentant notamment six projets de résolution sur le multilatéralisme (A/C.1/64/L.13), le respect des normes environnementales (A/C.1/64/L.12), le désarmement et le développement (A/C.1/64/L.10), les centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement (A/C.1/64/L.11), la convocation de la quatrième session ordinaire de l'Assemblée (A/C.1/64/L.9), et l'application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix (A/C.1/64/L.8).

Le Président (parle en espagnol): Je rappelle aux représentants qu'il est conseillé de respecter les temps de parole établis si nous voulons pouvoir poursuivre les travaux conformément au programme convenu et adopté.

M. Wunna Maung Lwin (Myanmar) (parle en anglais): J'ai le plaisir et l'honneur de prendre la parole au nom des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), à savoir le Brunéi Darussalam, le Cambodge, l'Indonésie, la République démocratique populaire lao, la Malaisie, les Philippines, Singapour, la Thaïlande, le Viet Nam et mon propre pays, le Myanmar.

Je souhaite tout d'abord vous adresser, Monsieur, nos sincères félicitations pour votre élection unanime à la présidence de la Première Commission. Nous félicitons également les autres membres du Bureau de leur élection bien méritée aux postes qu'ils occupent. Vous pouvez compter sur l'entière coopération et l'appui des délégations de l'ASEAN alors que vous vous acquittez de vos importantes tâches.

Les chefs d'État et de gouvernement des États membres de l'ASEAN envisagent l'ASEAN, d'ici à 2015, comme un concert de nations de l'Asie du Sud-Est ouvertes sur l'extérieur et vivant en paix avec le monde dans un environnement juste, démocratique et harmonieux, unies par un partenariat de développement dynamique et évoluant dans une communauté de sociétés à visage humain. La Charte de l'ASEAN, dans son article 1 relatif aux buts de l'Association, stipule clairement, entre autres, que l'Asie du Sud-Est sera préservée en tant que zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. Les membres de l'ASEAN, inspirés par cette vision et par la Charte, contribuent, collectivement et séparément, à la paix et à la sécurité de la région, mais également de la communauté internationale.

Le désarmement nucléaire demeure la plus haute priorité du programme de l'ASEAN en matière de désarmement. Lors de la quarante-deuxième réunion

des ministres des affaires étrangères de l'ASEAN, tenue en juillet à Phuket, en Thaïlande, les ministres ont constaté une évolution encourageante en matière de désarmement nucléaire dans le cadre de divers sommets, et se sont particulièrement félicités de l'accord bilatéral préliminaire entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie en vue de la réduction de leurs arsenaux nucléaires. Ils ont également rappelé la position de la République populaire de Chine, qui s'est engagée à ne pas employer la première l'arme nucléaire. Au niveau multilatéral, on a formé le vœu que tous les participants à la Conférence du désarmement reprendront les négociations sur le désarmement nucléaire comme le prévoit l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

projet de résolution, qui souligne principalement la conclusion à laquelle est parvenue unanimement la Cour internationale de Justice sur l'obligation de poursuivre de bonne foi négociations sous contrôle international strict et efficace afin de parvenir au désarmement nucléaire dans tous ses aspects (voir A/51/218, annexe), sera une nouvelle fois présenté cette année par la Malaisie (A/C.1/64/L.51). Le projet de résolution, entre autres choses, appelle tous les États à honorer cette obligation en entamant des négociations multilatérales qui mèneraient rapidement à une convention sur les armes nucléaires.

Le Myanmar a présenté un projet de résolution sur le désarmement nucléaire qui a été adopté et qui bénéficie depuis 1995 d'un large soutien des Membres de l'ONU. Tous les États membres de l'ASEAN, et d'autres pays en dehors de la région, se portent chaque année coauteurs du projet de résolution. Le projet de cette année (A/C.1/64/L.48), tout en reconnaissant les efforts actuels des principaux États dotés d'armes nucléaires, porte sur l'élimination totale des armes nucléaires et donne un aperçu de diverses approches multilatérales de désarmement nucléaire menant à l'élimination totale des armes nucléaires selon un calendrier déterminé. Ces projets de résolution soulignent l'attachement des États membres de l'ASEAN au désarmement nucléaire et la priorité qu'ils accordent à cette question.

L'ASEAN se félicite de la décision de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique de mener des négociations pour parvenir à un nouvel accord global et juridiquement contraignant destiné à remplacer le Traité sur la réduction et la limitation des

armements stratégiques offensifs, et de l'adoption de la résolution 1887 (2009) par le Conseil de sécurité le 24 septembre 2009.

L'ASEAN considère que la mise en œuvre des trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est essentielle à une réalisation équilibrée des objectifs du Traité. Le Comité préparatoire, réuni 2009. n'a pas pu s'entendre recommandations à soumettre à la Conférence des parties chargée d'examiner le Traité sur la nonprolifération des armes nucléaires en 2010. Les Parties au Traité ont toutefois exprimé leurs préoccupations légitimes en même temps que quelques paroles d'avertissement. Si on veut préserver l'intégrité du TNP et renforcer encore plus son efficacité, il est nécessaire que des mesures pratiques soient prises pour répondre à ces préoccupations et ces avertissements. Les États parties au Traité ont défini de concert des mesures en la matière lors de la Conférence d'examen de 2000, sous la forme de 13 mesures pratiques dans le cadre d'une action systématique et graduelle de désarmement nucléaire.

À cet égard, les États membres de l'ASEAN souhaitent souligner une nouvelle fois combien il importe de mettre en œuvre pleinement et efficacement ces mesures et exhortent tous les États membres à mettre à profit le climat favorable qui prévaut actuellement et à redoubler d'efforts pour prendre des initiatives répondant à ces mesures. Nous exhortons de même toutes les parties concernées à faire preuve du maximum de volonté politique et de souplesse, avant et durant la Conférence d'examen du TNP de 2010, afin de parvenir à des mesures concrètes et pratiques permettant d'accélérer les efforts en vue du désarmement nucléaire, de la non-prolifération et de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Nous prions à cet égard les États parties au TNP de coopérer étroitement avec l'Ambassadeur Libran N. Cabactulan des Philippines, Président désigné de la Conférence d'examen de 2010.

Nous trouvons encourageant le nombre accru des adhésions d'États au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Cent quatre-vingt-un pays ont à ce jour signé le Traité et 150 d'entre eux l'ont ratifié. Une entrée en vigueur rapide du TICE est nécessaire pour que le Traité serve réellement d'instrument de désarmement nucléaire et de non-prolifération. À cet égard, nous appelons une nouvelle fois tous les États parties, notamment ceux qui doivent le ratifier pour qu'il puisse entrer en vigueur, à le signer et à le ratifier.

Nous sommes fermement convaincus qu'il faut faire cesser la mise au point de toutes les armes nucléaires et c'est pourquoi nous nous employons à l'adhésion universelle au TICE, à commencer par celle de tous les États dotés de l'arme nucléaire. Ce serait un excellent premier pas vers un monde exempt de toutes armes nucléaires.

La réunion de la Commission de la Zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est - le Traité de Bangkok - tenue en juillet 2009 à Phuket, en Thaïlande, a également réaffirmé l'importance de la Zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est et son appui aux États dotés de l'arme nucléaire qui œuvrent au désarmement et à la non-prolifération nucléaires à l'échelon mondial. À la présente session de l'Assemblée générale, en sa qualité de Président de la Commission de la Zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), et au nom des États membres de l'ASEAN, la Thaïlande présentera le projet de résolution (A/C.1/64/L.23) habituel sur la Zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est, et nous espérons recueillir l'appui de tous les États Membres.

Le projet de résolution encourage les États dotés de l'arme nucléaire et les États parties au Traité de Bangkok à continuer à travailler constructivement à l'adhésion rapide des États dotés de l'arme nucléaire au Protocole au Traité. L'ASEAN est convaincue que les zones exemptes d'armes nucléaires créées par les Traités de Tlatelolco, de Rarotonga, de Bangkok, de Pelindaba et de Semipalatinsk, ainsi que le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie, contribuent considérablement au renforcement des efforts déployés à l'échelon mondial en vue du désarmement nucléaire et de la non-prolifération. À cet égard, l'ASEAN encourage une fois de plus les États dotés de l'arme nucléaire à redoubler d'efforts pour adhérer rapidement au Protocole au Traité sur la Zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est.

La Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction et la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage d'armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction sont des instruments essentiels pour lutter contre les armes de destruction massive. L'ASEAN est heureuse de noter que 188 États sont devenus parties à la Convention, ce qui rend ce traité quasiment universel.

Pour faire de notre monde un endroit plus sûr, nous exhortons les États qui ne l'ont pas encore fait à devenir rapidement parties à ces traités. Nous réaffirmons qu'il importe de respecter la date limite pour la destruction fixée par la Convention à 2012.

En adoptant le Programme d'action de 2001 en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, les États ont reconnu que le règlement des problèmes liés au commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects incombait au premier chef à tous les États. L'ASEAN estime que la coopération et l'assistance internationales jouent un rôle vital dans la mise en œuvre efficace du Programme d'action. À cet égard, nous appelons tous les États et organisations en mesure de le faire à renforcer la coopération et à promouvoir le renforcement des capacités, notamment des États en développement confrontés à ces problèmes.

Nous prenons note du Sommet de Cartagena de 2009 visant à réaffirmer l'attachement des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction pour mettre fin aux souffrances causées par les mines antipersonnel et créer un monde exempt de mines.

L'ASEAN réaffirme l'importance de la Conférence du désarmement en tant que seule instance multilatérale internationale de négociation sur le désarmement. Nous avons noté avec satisfaction qu'après des années de stagnation, la Conférence du désarmement a été en mesure d'adopter son programme de travail le 29 mai de cette année. Il est toutefois regrettable qu'elle n'ait pas été à même de prendre la mesure de procédure nécessaire pour entamer ses travaux importants. Nous espérons que la sagesse de ses membres lui permettra de le faire et qu'elle commencera rapidement ses travaux de fond au début de la session de 2010.

Après l'entrée en vigueur de la Charte de l'ASEAN en décembre 2008, les États membres de l'ASEAN ont adopté cette année le schéma de la communauté politico-sécuritaire de l'ASEAN à la quatorzième réunion de l'ASEAN en Thaïlande. La communauté politico-sécuritaire promeut des valeurs et des normes partagées fondées sur le respect des règles, une région soudée, pacifique, stable et résiliente avec une responsabilité partagée de la sécurité globale, une région dynamique et tournée vers l'extérieur dans un

monde de plus en plus intégré et interdépendant. Nous serons guidés par ces objectifs dans nos relations avec la communauté internationale.

M. Obisakin (Nigéria) (parle en anglais): Au nom du Groupe des États d'Afrique, je souhaite vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission à la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale. Le Groupe des États d'Afrique souhaite également féliciter les autres membres du Bureau. Nous pensons que votre riche expérience diplomatique vous sera très utile pour mener à bien nos différentes réunions. Le Groupe des États d'Afrique vous assure de son appui indéfectible et de son entière coopération dans l'accomplissement des tâches qui nous attendent.

Le Groupe souhaite s'associer à la déclaration du Mouvement des pays non alignés prononcée par l'Indonésie et réitère son attachement à la promotion de la paix et de la stabilité internationales fondée sur le principe d'une sécurité non diminuée pour tous les États. Le Groupe demeure vigoureusement attaché à la réalisation d'un désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace.

Le Groupe tient à exprimer sa ferme conviction que les objectifs, principes et objectifs de la nonprolifération des armes nucléaires conformément aux dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et aux engagements pris à la Conférence chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, notamment la résolution sur le Moyen-Orient, ainsi que les 13 mesures pratiques adoptées à la Conférence d'examen de 2000, seront réalisés. L'Afrique pense également que multilatéralisme et les solutions qui en découlent, notamment dans le cadre de la Charte des Nations Unies, accéléreront la réalisation de la plupart de nos objectifs, voire de tous. Nous souhaitons encourager tous les États Membres à faire montre de souplesse et de la volonté politique nécessaire pour consolider les progrès enregistrés dans le désarmement et la nonprolifération.

Le Groupe des États d'Afrique demeure convaincu que les armes nucléaires représentent actuellement la plus grande menace qui soit pour la planète. Il est donc impératif que la communauté internationale convienne de lancer sans plus tarder des négociations multilatérales qui mèneront à la conclusion rapide d'une convention interdisant la mise au point, la fabrication, l'essai, le déploiement, le

stockage, le transfert, la menace ou l'emploi des armes nucléaires et leur élimination totale. Pour réaliser cet objectif, le Groupe des États d'Afrique appelle tous les États dotés de l'arme nucléaire à s'engager à mettre un terme au perfectionnement, à la mise au point, à la fabrication et au stockage de têtes nucléaires et de leurs vecteurs. En attendant l'élimination complète de ces armes, un instrument international juridiquement contraignant devrait être établi par lequel les États dotés de l'arme nucléaire s'engageraient à ne pas utiliser ou menacer d'utiliser des armes nucléaires contre les États qui n'en disposent pas. Le Groupe des États d'Afrique insiste sur le fait qu'il importe de veiller à ce que tout processus de désarmement nucléaire soit irréversible, transparent et vérifiable pour qu'il ait un sens et soit efficace. Le Groupe souhaite insister sur la nécessité de convoquer une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement afin de donner un sens concret au processus de désarmement nucléaire.

Le Groupe des États d'Afrique réaffirme son appui de longue date à l'élimination totale de tous les essais nucléaires. Il se félicite de l'adoption unanime le 24 septembre de la résolution visant à accélérer l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et encourage tous les États dotés de l'arme nucléaire à signer et ratifier le Traité et à sauver l'humanité de la catastrophe parfaitement évitable qui se profile, causée et imposée par l'homme.

Le Groupe des États d'Afrique souligne qu'il est important de renforcer les accords multilatéraux existants sur la maîtrise des armes et le désarmement en garantissant leur plein respect et la mise en œuvre effective de ces accords, y compris leur universalité. Groupe est également convaincu que consolidation du mécanisme de désarmement en vigueur permettrait de faire avancer le processus de désarmement nucléaire. Le Groupe reste persuadé que la Conférence du désarmement constitue la seule instance multilatérale de négociation sur désarmement. À cet égard, le Groupe des États d'Afrique salue l'adoption du programme de travail (CD/1864), le 29 mai 2009, et invite la Conférence à commencer au plus vite ses travaux de fond sur toutes les questions inscrites à son ordre du jour.

Le Groupe des États d'Afrique déplore l'absence de progrès substantiels au cours du précédent cycle de la Commission du désarmement et appelle tous les États membres à faire preuve de la souplesse et de la volonté politique nécessaires pour créer un climat

favorable au consensus durant le prochain cycle de négociations.

Le Groupe des États d'Afrique voudrait annoncer officiellement et avec satisfaction l'entrée en vigueur, le 15 juillet 2009, du Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, également appelé Traité de Pelindaba, et réitère aujourd'hui son appui au internationalement reconnu des zones exemptes d'armes nucléaires établies sur la base d'arrangements librement conclus entre les États des régions concernées. Nous considérons que, par cette réalisation importante, l'Afrique contribue promouvoir et à renforcer la paix et la sécurité régionales et internationales dans l'intérêt l'humanité tout entière. Le Groupe des États d'Afrique prie ainsi tous les États dotés d'armes nucléaires ne l'ayant pas encore fait de ratifier les protocoles pertinents annexes au Traité de Pelindaba.

Le Groupe des États d'Afrique demande à tous les États de prendre les mesures appropriées pour éviter tout déversement de déchets nucléaires, chimiques et radioactifs qui violerait la souveraineté des États. Le Groupe demande également la mise en œuvre effective du Code de bonne pratique de l'Agence internationale de l'énergie nucléaire sur le mouvement transfrontière international de déchets radioactifs (voir INFCIRC/386) en tant que moyen de renforcer la protection de tous les États contre le déversement de ce type de déchets sur leur territoire.

Le Groupe des États d'Afrique tient à se déclarer préoccupé par le transfert, la fabrication et la circulation illicite des armes légères. À cet égard, le Groupe souhaite que le cadre de la troisième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects soit maintenu avec vigueur (voir A/CONF.192./BMS/2008/3). L'Afrique tient également à appeler l'attention sur la nécessité de se concentrer davantage sur les besoins des pays en développement en matière d'autonomie technique et financière pour leur permettre de faire face comme il convient à la menace que représentent les armes légères et de petit calibre. L'Afrique tient à souligner le droit inaliénable des pays en développement de participer sur un pied d'égalité à la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Si nous nous félicitons du nouvel élan donné au Centre régional des Nations Unies pour la paix et le

désarmement en Afrique, à Lomé (Togo), nous estimons que ce centre a toujours besoin de l'appui constant de l'Organisation des Nations Unies. Au cours de la présente session, le Groupe des États d'Afrique présentera trois projets de résolution portant sur les thèmes suivants : la zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (A/C.1/64/L.33); l'interdiction de déverser des déchets radioactifs (A/C.1/64/L.34); et le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (A/C.1/64/L.32). Le Groupe des États d'Afrique exhorte par conséquent tous les États membres à appuyer pleinement ces projets de résolution.

Pour terminer, le Groupe des États d'Afrique demande à toutes les délégations de faire preuve de la souplesse et de la volonté politique requises dans les négociations durant la présente session de la Première Commission. Pour sa part, le Groupe des États d'Afrique assure une fois encore la Commission de sa volonté constante de participer pleinement et de façon constructive à toutes les négociations.

M. Macedo Soares (Brésil) (parle en anglais): J'ai l'honneur de m'exprimer au nom des sept membres de la Coalition pour un nouvel agenda: l'Afrique du Sud, l'Égypte, l'Irlande, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, la Suède et mon pays, le Brésil.

Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence de la Première Commission et à vous assurer du plein appui et de la participation constructive de la Coalition pour un nouvel agenda dans la conduite de nos travaux au cours des prochaines semaines.

Il y a un peu plus de 11 ans, la Coalition pour un nouvel agenda a été créée pour répondre directement aux progrès insuffisants en matière de désarmement nucléaire à la suite de la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation. Nos pays ont accepté de se joindre aux efforts visant à lancer un appel en faveur du désarmement nucléaire. La même année, nous avons présenté un projet de résolution qui a été adopté en tant que résolution 53/77 Y, intitulée « Vers un monde exempt d'armes nucléaires : nécessité d'un nouvel ordre du jour ».

La Coalition est formée d'États non dotés d'armes nucléaires. Les niveaux de développement de nos pays diffèrent et nous sommes situés dans différentes régions du monde, mais nous poursuivons

un même objectif: parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. En vue de la réalisation de cet objectif commun, la Coalition adhère pleinement au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et à ses trois piliers : désarmement nucléaire, non-prolifération nucléaire et utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Le TNP est un élément essentiel du cadre mondial de sécurité. Il nous semble évident que la communauté internationale ne pourra parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires et être assurée qu'elles ne seront plus jamais fabriquées que si ce Traité, sous tous ses aspects, devient universel et est pleinement mis en œuvre. Cela est également vrai des dispositions du TNP relatives à la non-prolifération et au désarmement. De même, afin de préserver l'intégrité du Traité, les États parties doivent honorer les engagements pris solennellement durant les Conférences des Parties chargées d'examiner le Traité.

On dit souvent qu'il faut trouver un équilibre les obligations relatives au désarmement nucléaire et à la non-prolifération figurant dans le TNP. La Coalition pour un nouvel agenda estime que le désarmement nucléaire et la non-prolifération sont étroitement liés car ce sont des processus synergiques et, par conséquent, tous deux appellent des progrès continus et irréversibles. La Coalition pour un nouvel agenda estime qu'il va de soi que la seule garantie infaillible contre la prolifération et l'utilisation des armes nucléaires est l'élimination totale et vérifiable de ces armes. Tant que certains États considéreront que la possession d'armes nucléaires est indispensable à leur sécurité, d'autres pourraient vouloir en acquérir, et le risque que ces armes tombent entre les mains d'acteurs non étatiques subsistera.

La Coalition pour un nouvel agenda rejette tous les prétextes avancés pour justifier l'acquisition ou la possession indéfinie d'armes nucléaires, et ne souscrit pas aux vues selon lesquelles les armes nucléaires ou les efforts pour mettre au point de telles armes contribuent à la paix et à la sécurité internationales.

Dans ce contexte, la Coalition demande instamment à la communauté internationale de renforcer ses efforts pour parvenir à l'adhésion universelle au TNP et prie l'Inde, Israël et le Pakistan d'accéder au Traité en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires et de placer leurs installations sous le système de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous exhortons la République populaire démocratique de Corée de rapporter la décision de dénoncer le Traité

qu'elle a annoncée, de reprendre sa coopération avec l'AIEA et de rejoindre les pourparlers à six en vue de parvenir à la dénucléarisation de la péninsule coréenne.

La Conférence d'examen de 2010 sera une étape décisive pour le TNP. Nous nous associons à l'appel que le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1887 (2009), a lancé aux États parties au Traité pour qu'ils ne ménagent aucun effort pour assurer le succès de la Conférence. Au cours de la Conférence d'examen nous évaluerons la mise en œuvre du Traité, et plus particulièrement les engagements pris par les États parties lors des précédentes conférences d'examen, notamment les décisions et la résolution adoptées à la Conférence de 1995 chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation et le Document final de la Conférence d'examen de 2000. La Conférence d'examen sera aussi l'occasion opportune et appropriée de lancer un appel en faveur de la pleine mise en œuvre de ces engagements et d'évaluer les nombreux défis auxquels le TNP est confronté.

À cet égard, la Coalition demeure préoccupée par le manque de progrès enregistrés à ce jour dans la mise en œuvre des 13 mesures concrètes en faveur du désarmement nucléaire agréées par tous les États parties à la Conférence d'examen du TNP de 2000 et nous nous emploierons à ce que la Conférence d'examen de 2010 aboutisse à des résultats garantissant de plus grands progrès dans le domaine du désarmement nucléaire.

La Coalition pour un nouvel agenda constate avec satisfaction le regain d'intérêt pour le désarmement nucléaire que les dirigeants internationaux ont manifesté, entre autres, durant la réunion au sommet du Conseil de sécurité sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires, tenue le 24 septembre 2009 (voir S/PV.6191), qui a donné lieu à l'adoption de la résolution 1887 (2009), et elle souligne à cet égard qu'il est urgent de prendre des mesures concrètes, transparentes, vérifiables et irréversibles pour atteindre l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

La Coalition pour un nouvel agenda se félicite des progrès importants intervenus cette année à la Conférence du désarmement, qui après plus d'une décennie d'efforts, est parvenue à un consensus sur son programme de travail. Il ne faut pas laisser s'essouffler la dynamique positive enclenchée cette année et nous prions tous les membres de saisir cette occasion et d'essayer de faire en sorte que la Conférence entame rapidement ses travaux de fond durant sa session de

2010. Nous espérons que les groupes de travail sur les grandes questions inscrites à l'ordre du jour commenceront leurs débats de fond et que les négociations sur un traité vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour des armes nucléaires et autres engins explosifs nucléaires seront lancées, en tenant compte des objectifs de non-prolifération et de désarmement nucléaires.

Nous jugeons encourageantes les perspectives d'enregistrer de nouvelles ratifications du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), qui ont été grandement renforcées par le fait que les États-Unis se sont engagés à ratifier ce texte. Bien que la ratification de tous les États visés à l'annexe 2 soit obligatoire pour que le Traité entre en vigueur, nous nous félicitons vivement des ratifications récentes du Mozambique, du Malawi, du Liban, du Libéria, et de Saint-Vincent-et-les Grenadines, qui rapprochent le Traité de l'universalité. Dans ce contexte, la Coalition pour un nouvel agenda réaffirme son opposition aux essais d'armes nucléaires et nous sommes nous aussi profondément préoccupés par le fait que la République populaire démocratique de Corée a annoncé qu'elle avait procédé à une explosion nucléaire expérimentale le 25 mai de cette année. Par ailleurs, nous nous félicitons des avancées réalisées vers un accord relatif à un instrument destiné à succéder au Traité sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs (START I) entre la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique. La Coalition pour un nouvel agenda espère que les deux parties respecteront le délai fixé par le Président américain Obama et le Président russe Medvedev et signeront un accord avant que le Traité actuel n'expire en décembre de cette année.

La Coalition pour un nouvel agenda se félicite également de tous les efforts menés par certains États dotés d'armes nucléaires en vue d'une plus grande transparence. À cet égard, la Coalition encourage les initiatives pour une plus grande transparence et continue de penser qu'il convient d'accroître les progrès en ce sens en attendant la Conférence d'examen du TNP de 2010.

En ce qui concerne l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires, la Coalition voudrait mentionner deux événements importants survenus en 2009, à savoir l'entrée en vigueur du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, signé à Semipalatinsk, et l'entrée en vigueur du Traité de Pelindaba, qui porte création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique.

Ces deux régions rejoignent ainsi les nombreuses zones exemptes d'armes nucléaires qui existent déjà dans le monde, portant à 116 au total le nombre de pays couverts par un régime régional en vigueur. Ces initiatives consolident la paix et la sécurité aux niveaux mondial et régional, renforcent la non-prolifération nucléaire, et contribuent à l'objectif de désarmement nucléaire. La Coalition pour un nouvel agenda espère que d'autres régions suivront cette voie et que des mesures concrètes pourront être prises, grâce à des efforts internationaux concertés, conformément au Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (résolution S-10/2) et aux directives énoncées en 1999 par la Commission du désarmement, pour la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans d'autres régions du monde, en particulier au Moyen-Orient (A/CN.10/1999/CRP.4, annexe). Nous également qu'une coopération renforcée et des mécanismes de consultation entre les zones exemptes d'armes nucléaires existantes pourraient contribuer de manière importante à promouvoir le programme désarmement. La international de deuxième Conférence sur les zones exemptes d'armes nucléaires, qui aura lieu à New York juste avant la Conférence d'examen du TNP de 2010, sera l'occasion d'œuvrer en faveur de cet objectif.

La Coalition pour un nouvel agenda se félicite de voir que la nécessité de progresser vers l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires suscite un regain d'intérêt mondial. La détermination dont ont fait montre plusieurs acteurs clefs imprime une dynamique importante à nos efforts pour débarrasser le monde des armes nucléaires, mais il nous revient à tous de saisir l'occasion qui se présente.

La Coalition pour un nouvel ordre du jour assumera sa part de responsabilités pour l'édification d'un monde exempt d'armes nucléaires plus sûr pour nous tous. Comme les années précédentes, la Coalition va présenter un projet de résolution (A/C.1/64/L.54) à la Commission. Celui-ci reflète notre compréhension des questions qui nous semblent de la plus haute importance en matière de désarmement nucléaire. Nous espérons qu'il bénéficiera d'un large appui et, mieux, qu'il sera adopté sans être mis aux voix.

M. Heller (Mexique) (parle en espagnol): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter pour avoir été élu pour diriger les travaux de la Première Commission. Je souhaite également la bienvenue aux vice-présidents qui sont avec vous et je

vous assure que vous pourrez compter à tout moment sur l'appui de ma délégation. Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration faite il y a quelques instants par le représentant du Brésil au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour.

La simple existence d'armes nucléaires, et pas seulement leur prolifération, représente une menace pour l'humanité. La communauté internationale ne peut pas méconnaître la nécessité de mettre en place des mesures concrètes pour mettre fin à cette menace. Le monde doit être conscient du fait que la voie de l'armement est la voie menant à sa propre insécurité. Le dialogue et la coopération internationale doivent reprendre leur place, non seulement comme étant les meilleurs instruments pour assurer la paix, mais aussi comme des outils nécessaires pour assurer le développement et l'amélioration des conditions de vie des pays du monde entier. Heureusement, depuis la dernière session, nous avons eu des possibilités d'avancer, grâce à une série de signes positifs qui nous encouragent à continuer d'œuvrer en faveur du désarmement. La Conférence du désarmement, basée à Genève, a finalement adopté son programme de travail après 12 ans d'impasse. Les États-Unis et la Fédération de Russie sont en train de négocier un traité qui remplacera le Traité sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs qui expire à la fin de cette année. Le Président des États-Unis, Barack Obama, s'est exprimé sur la nécessité d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. Le Mexique espère que ce nouvel élan conduira à une évolution positive de la situation en matière de désarmement et que toute la communauté internationale fera également preuve de la volonté politique nécessaire pour honorer obligations en matière de désarmement et de nonprolifération.

À cet égard, sans sous-estimer la portée historique de l'adoption du programme de travail de la Conférence du désarmement en mai dernier, le Mexique demande à cette instance d'aller au-delà de ce qu'il a réalisé en 2009 et de commencer aussitôt que possible ses travaux de fond en 2010, y compris la négociation d'un instrument juridiquement contraignant qui interdit la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et d'autres dispositifs nucléaires explosifs. Mon pays demande à tous les membres de la Conférence à faire montre de la volonté politique nécessaire pour que cette instance puisse s'acquitter de son mandat et contribuer sensiblement par des actions concrètes au désarmement nucléaire.

Par ailleurs, le Mexique se félicite du récent sommet du Conseil de sécurité sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires (voir S/PV. 6191) et de l'adoption de la résolution 1887 (2009) du Conseil de sécurité, qui reconnaît la nécessité d'œuvrer en vue d'un monde plus sûr et de mettre en place les conditions propices à un monde exempt d'armes nucléaires. Cette résolution appelle tous les États qui ne sont pas encore parties au Traité sur la nonprolifération des armes nucléaires (TNP) à y adhérer en qualité d'États non dotés de l'arme nucléaire, de manière à garantir son universalité. En outre, cette résolution exhorte tous les États parties au TNP à honorer toutes leurs obligations et tous leurs engagements découlant de ce traité.

Dans le même ordre d'idées, l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est toujours attendue. Le Mexique se réjouit de l'annonce par le Président des États-Unis que son pays envisage de ratifier ce traité. Nous espérons que cela se concrétisera bientôt. La ratification de ce traité par les États-Unis encouragera sûrement d'autres États à faire de même et nous rapprochera de son entrée en vigueur. Nous appelons de nouveau les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier les États visés à l'Annexe II du Traité, à le signer et à le ratifier dans les plus brefs délais.

L'essai nucléaire réalisé par la République populaire démocratique de Corée en mai dernier a de nouveau montré combien l'entrée en vigueur du TICE est indispensable. Mon gouvernement a condamné énergiquement cet essai, qu'il considère comme un acte répréhensible. Le Mexique demande à nouveau à la République populaire démocratique de Corée de reprendre immédiatement les pourparlers à six et de se conformer à la résolution 1874 (2009) du Conseil de sécurité. Mon pays espère que tous les États parties au TNP coopéreront pour que la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité en 2010 soit couronnée de succès et renforce le régime de désarmement et de nonprolifération nucléaires. À cette fin, il est de la plus haute importance que les États dotés de l'arme nucléaire réitèrent leur adhésion sans équivoque et durable aux efforts visant le désarmement nucléaire, ainsi qu'aux engagements pris aux conférences d'examen du TNP de 1995 et de 2000 et à leurs résultats, y compris les 13 mesures pratiques adoptées

par consensus, pour avancer sur la voie du désarmement.

Le Mexique appuie le droit de tous les pays à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, pour autant que cela soit fait sous la pleine supervision de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Dans ce contexte, le Mexique prie instamment à nouveau le Gouvernement de la République islamique d'Iran de coopérer véritablement et sans plus tarder avec l'AIEA et de prendre les mesures nécessaires pour le règlement de toutes les questions non résolues relatives à son programme nucléaire de façon transparente et rapide, afin de contribuer à la paix et à la sécurité internationales et de respecter ses obligations découlant du régime juridique mis en place par le TNP. Par ailleurs, et en vue d'un climat propice aux négociations, nous demandons à nouveau à l'Iran suspendre immédiatement d'enrichissement de l'uranium, comme une mesure de indispensable et conformément confiance dispositions des résolutions du Conseil de sécurité. Le Mexique espère que les pourparlers de l'Iran avec le Groupe 5+1 permettront de régler ce différend. Nous nous félicitons des résultats du premier cycle des négociations qui s'est tenu la semaine passée.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires reconnues au niveau international, sur la base d'arrangements librement conclus, promeut la paix et la sécurité mondiales et régionales, renforce le régime de désarmement et de non-prolifération nucléaire et contribue à l'édification d'un monde exempt d'armes nucléaires.

C'est pourquoi le Mexique mène des efforts conjoints visant à assurer le succès de la deuxième Conférence des États parties et signataires de traités portant création des zones exemptes nucléaires, qui doit avoir le lieu le 30 avril 2010 à New York. Mon pays espère que tous les États lui accorderont leur appui actif. Nous nous félicitons de l'appui que le Conseil de sécurité a accordé à cette initiative par le biais de sa résolution 1887 (2009). Par ailleurs, nous appelons tous les États du Moyen-Orient à favoriser l'application rapide des garanties de l'AIEA aux activités nucléaires de la région en tant que mesure pertinente pour l'élaboration d'accords types et étape nécessaire en vue de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région, tout en veillant à ce que les principales conditions politiques préalables à cette application soient remplies.

Par ailleurs, le Mexique appelle de nouveau à l'élimination des armes chimiques et bactériologiques, et, à cet égard, nous réitérons qu'il importe de procéder à la destruction des armes chimiques dans les délais convenus. Nous appelons également de nouveau à l'universalisation de la Convention sur les armes chimiques et de la Convention sur l'interdiction des armes bactériologiques.

Il importe également de s'attaquer aux problèmes liés à la mise au point, au stockage et à l'emploi d'armes classiques comme les armes à sous-munitions, les mines et les armes légères. À cet égard, le Mexique considère comme un succès important la négociation et l'adoption de la Convention sur les armes à sous-munitions, laquelle constitue un jalon important dans le développement et la codification du droit international humanitaire et dans le domaine de la maîtrise des armements. Elle a déjà été signée par 100 pays et ratifiée par 21 pays, dont mon propre pays. Nous demandons que d'autres États se rallient à cet effort pour que l'on puisse réunir le nombre de ratifications nécessaires à son entrée en vigueur rapide.

Ma délégation est d'avis que la deuxième Conférence d'examen de la Convention d'Ottawa, qui se tiendra à Cartagena du 30 novembre au 4 décembre 2009, sera une excellente occasion d'évaluer les progrès réalisés depuis que la Convention est entrée en vigueur il y a 10 ans et de prendre des mesures efficaces qui permettront d'en renforcer l'application et l'universalité. Le Mexique prendra une part active à cette conférence afin que les progrès réalisés récemment en matière de droit international humanitaire soient indiqués dans les documents qui seront adoptés à cette occasion, en particulier pour ce qui est de l'assistance aux victimes.

C'est un honneur pour le Mexique que d'avoir été élu à la présidence de la quatrième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui se tiendra en juin 2010. Ma délégation tient à exprimer sa reconnaissance pour la confiance qui lui a été accordée. Le Mexique a une vaste expérience en ce qui concerne la lutte contre le commerce illicite des armes et il a participé activement au processus du Programme d'action en prônant des initiatives propices à sa mise en œuvre intégrale et en promouvant l'adoption de mesures complémentaires axées sur la lutte efficace contre le trafic d'armes. C'est pourquoi mon pays suivra de près les

négociations sur les projets de résolution portant sur le commerce illicite des armes. Au cours de ces négociations, ma délégation cherchera à signaler clairement l'intérêt que la présidence de la quatrième Réunion biennale des États porte à l'adoption au cours de la Réunion d'une démarche intégrée en vue de la mise en œuvre du Programme d'action qui inclue des aspects techniques de la lutte contre le trafic d'armes et l'adoption de mesures concrètes relatives aux aspects humanitaires et à la prévention.

Enfin, une autre question qu'il sera indispensable d'examiner au cours de cette session, c'est le processus relatif à un traité sur le commerce des armes. Le Mexique a fait valoir que les transferts et le commerce irresponsable d'armes classiques sont un élément déstabilisateur et un facteur qui alimente les activités du crime organisé, attentent à l'état de droit et peuvent contribuer à la violation des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Il faut donc prendre des mesures concrètes et créer les conditions nécessaires à la mise en place d'un mécanisme de négociation d'un éventuel traité qui mentionne le respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme, mette en place des obligations qui empêchent les transferts irresponsables et inclue des critères objectifs, transparents et non discriminatoires qui donnent une sécurité juridique aux importateurs comme aux exportateurs et, surtout, évitent le détournement d'armes vers les marchés illicites. Dans le cadre de la mise en place de cet important processus de négociations, tous les États devront adopter une attitude constructive et souple qui nous permettra d'identifier des points de convergence et de convenir clairement des mesures nécessaires pour aboutir à un traité sur le commerce des armes, tout en veillant à l'emploi responsable du temps et des ressources financières dont dispose l'Organisation.

Avant de terminer, je souhaite souligner les contributions de la société civile en matière de désarmement et de prolifération, et appeler l'attention sur les conclusions de la soixante-deuxième Conférence du Département de l'information et des organisations non gouvernementales qui s'est tenue le mois dernier au Mexique. Ma délégation a demandé que ces conclusions soient distribuées en tant que document de l'Assemblée générale (voir S/2009/477).

Tout en réaffirmant la volonté du Mexique d'œuvrer en faveur du désarmement, nous appelons toutes les parties à profiter de la conjoncture propice actuelle afin que les manifestations de bonne volonté,

d'engagement et d'intérêt se ne diluent pas et se traduisent en actions concrètes.

M. Valero Briceño (République bolivarienne du Venezuela) (parle en espagnol): Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de vous féliciter au nom de la délégation de la République bolivarienne du Venezuela qui se félicite de voir un digne représentant de la République orientale de l'Uruguay, l'Ambassadeur José Luis Cancela, présider les travaux de cette importante Commission. Nous félicitons également les nouveaux membres du Bureau. Ma délégation s'associe à la déclaration faite par l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

La République bolivarienne du Venezuela réaffirme une fois de plus son attachement à l'instauration d'un monde exempt d'armes destruction massive. À cet égard, elle reconnaît que c'est là un moyen facile de faire en sorte que l'humanité ne vive pas sous l'ombre menaçante d'un recours possible à ce type d'armes. Le désarmement nucléaire général et complet est un objectif qui est intrinsèquement lié à l'édification d'un monde où règne la paix. Le Venezuela croit fermement que les efforts menés à l'échelon international déployés en ce qui concerne le désarmement nucléaire général et complet doivent aller de pair avec la poursuite des objectifs d'une non-prolifération horizontale verticale. C'est un processus interdépendant qui ne progressera pas tant que les puissances nucléaires ne prendront pas d'abord des mesures concrètes et ne tiendront pas leurs engagements.

Après la cinquième Conférence d'examen, en 1995, à laquelle il a été convenu de la prorogation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires pour une durée indéfinie, l'on nourrissait l'espoir que les États parties œuvreraient de concert afin de progresser dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement nucléaire. Ce sentiment s'est accru après la sixième Conférence d'examen en 2000, qui a abouti à l'adoption de 13 mesures pratiques de désarmement. Malheureusement, ces objectifs sont restés lettre morte à cause du manque d'une volonté politique de la part de certaines puissances nucléaires qui se dérobent à leurs engagements internationaux. Cette situation nuit au climat de dialogue et d'entente qui devrait régner au sein des instances multilatérales chargées de négocier les mesures et accords multilatéraux dans le domaine du désarmement.

Il faudrait néanmoins se féliciter de l'adoption du programme de travail de la Conférence du désarmement, après les 12 années de paralysie et d'impasse dont a souffert cet organe en raison des positions adoptées par certains pays, contraires à l'esprit de dialogue et de coopération qui doit prévaloir dans les relations entre États souverains.

Il y a lieu de se réjouir des négociations entre les deux principales puissances nucléaires, la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique, concernant la réduction de leurs arsenaux nucléaires. Nous espérons voir figurer, dans les accords auxquels elles parviendront, les principes de transparence et de vérification.

Le Venezuela estime que ces négociations constituent un pas en direction du désarmement général et complet, mais qu'elles ne représentent aucunement les seuls engagements nécessaires au titre du programme de désarmement et de non-prolifération. Le récent sommet organisé par le Conseil de sécurité (voir S/PV.6191), auquel ont participé les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Conseil, constitue un autre fait important. Cette rencontre a produit une résolution dans laquelle sont évoqués une série de principes cherchant potentiellement à progresser dans le désarmement nucléaire et la non-prolifération.

Ma délégation ne souhaite pas s'étendre pour l'instant sur le fond de cette résolution; toutefois elle souhaite exprimer son refus de toute initiative visant à ne pas reconnaître ou légitimer le régime multilatéral de désarmement négocié antérieurement au sein des instances multilatérales concernées, ou visant à porter atteinte au caractère technique et apolitique des institutions créées afin de faire face à ce problème. Ma délégation trouve préoccupant que l'on ait dénié le droit de tous les États Membres de l'ONU à participer à la rédaction de cet instrument qui, de par sa nature même, doit être considéré de manière inclusive par tous.

La République bolivarienne du Venezuela estime que les priorités arrêtées dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (résolution S-10/2) demeurent entièrement pertinentes – plus encore si nous avons à l'esprit le fait que la modernisation des armes nucléaires s'est poursuivie à un rythme accéléré et pervers et absorbe ainsi des montants incalculables et affolants dans les budgets des puissances concernées. Accorder des garanties de sécurité

négatives à des États non dotés d'armes nucléaires est une autre mesure à laquelle mon pays accorde une importance particulière.

La menace latente et le risque de voir des armes nucléaires employées contre des pays qui n'en possèdent pas continuent d'être réels. Nous tenons à mentionner en particulier la création louable de zones exemptes d'armes nucléaires sur la d'arrangements librement consentis entre les États. C'est pourquoi nous réaffirmons notre appui aux Traités de Tlatelolco, dont nous sommes partie, et de Rarotonga, ainsi qu'au statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie et, plus récemment, à la signature, à Semipalatinsk, en 2006, du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Nous nous réjouissons également de l'entrée en vigueur du récent Traité de Pelindaba, en Afrique. Nous appuyons la tenue d'un deuxième sommet des membres des zones exemptes d'armes nucléaires qui se tiendra l'année prochaine à New York.

La République bolivarienne du Venezuela réaffirme son appui à la proposition de créer, dès que possible, une zone exempte d'armes nucléaires au conformément Moven-Orient, aux pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Il est indispensable qu'Israël, seul pays de cette région qui n'a pas encore adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ni déclaré son intention de le faire, se débarrasse de ses armes nucléaires, adhère sans plus tarder au TNP et soumette ses installations nucléaires aux garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous nous opposons à l'instauration de pratiques indésirables qui sapent le principe d'égalité juridique des États, où l'on prétend imposer à certains pays, de manière discriminatoire, de se conformer aux obligations découlant des accords internationaux alors que l'on accorde parallèlement à d'autres pays une dérogation.

Le Venezuela réaffirme le droit inaliénable des États à développer l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination, en particulier en ce qui concerne les pays en développement qui doivent diversifier leurs sources d'énergie afin d'assurer leur indépendance technologique.

Le Venezuela se déclare préoccupé par le déploiement éventuel de systèmes d'armes dans l'espace extra-atmosphérique, ce qui pourrait conduire

à une course aux armements dont les conséquences sont imprévisibles et néfastes pour la paix et la sécurité internationales. Nous demandons le renforcement du cadre juridique international existant afin, d'une part, d'éliminer les risques de militarisation de l'espace extra-atmosphérique et, d'autre part, de réaffirmer la nature pacifique qui doit guider la recherche-développement dans l'espace, uniquement dans l'intérêt de l'humanité. Nous jugeons très préoccupant le déploiement par certains pays de systèmes de défense antimissiles, au moyen desquels l'on cherche à obtenir, de manière sélective, des avantages stratégiques au détriment des intérêts de sécurité d'autres États.

La République bolivarienne du Venezuela réaffirme son appui au Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui est un instrument politique de premier ordre permettant de canaliser les efforts de coopération internationale en matière de lutte contre cette activité illicite. Nous sommes convaincus que la communauté internationale doit s'employer à favoriser la négociation d'un instrument international juridiquement contraignant en matière de marquage et de traçage des armes afin de contribuer à la lutte contre les crimes liés au trafic d'armes légères. Nous attachons une grande importance aux efforts menés actuellement pour combattre les opérations de courtage illicites.

Les dépenses militaires de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes sont parmi les plus faibles au monde. Toutes les statistiques le prouvent. Nous estimons cependant infondées les tentatives alarmistes de faire passer les achats que font les États de la région pour remplacer leurs stocks d'armes classiques pour une course aux armements. Certaines situations menacent toutefois la paix en Amérique latine et aux Caraïbes, notamment du fait de l'implantation de sept bases militaires des États-Unis d'Amérique en Colombie, qui a créé un climat de méfiance dans la région. Le Président Hugo Chávez Frías a récemment affirmé, dans son intervention auprès de l'ONU que « Ces sept bases sont une menace non seulement pour la possibilité de la paix en Colombie, mais aussi pour la paix qui existe en Amérique du Sud » (A/64/PV.6, p. 7).

C'est pourquoi il est tout à fait pertinent de citer la déclaration conjointe de la réunion extraordinaire du Conseil des chefs d'État de l'Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR), qui a eu lieu récemment à Bariloche, en République argentine, et à l'issue de laquelle il a été décidé :

« de réaffirmer que la présence de forces militaires étrangères ne peut, avec des moyens et des ressources liés à ses objectifs personnels, menacer la souveraineté et l'intégrité d'aucune nation d'Amérique du Sud, et par conséquent la paix et la sécurité dans la région. »

Nous tenons à rappeler à tous ceux qui sont dans cette salle que les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont subi les interventions militaires de puissances étrangères et impériales et que les résultats en ont été néfastes.

Enfin, la délégation vénézuélienne réaffirme son attachement indéfectible à la promotion d'un monde plus sûr et plus pacifique, et elle affirme avec emphase son respect pour les principes du droit international et pour ceux énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Le Président (parle en espagnol): Je rappelle aux représentants qu'il reste quatre orateurs sur la liste pour ce matin. Nous avons fixé une limite de 10 minutes pour les déclarations faites à titre national, et je demande instamment aux délégations de respecter cette limite afin que nous puissions mener à bien nos travaux aujourd'hui comme prévu.

M. Thalmann (Suisse): Monsieur le Président, je souhaite tout d'abord vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission et vous assurer du plein soutien de ma délégation. La Suisse est convaincue que l'amélioration du climat dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération se reflètera dans nos prochaines discussions. Ma délégation espère que l'existence d'un environnement plus constructif permettra d'obtenir des résultats tangibles et trouvera son expression, entre autres, dans l'adoption d'un nombre croissant de résolutions par consensus.

La session annuelle de la Première Commission a lieu à un moment où des événements encourageants inspirent espoir et motivation à la communauté du désarmement. Je souhaiterais citer à ce titre plusieurs faits encourageants. Au mois d'avril dernier, les présidents Obama et Medvedev ont donné un signal encourageant en publiant à Londres une déclaration conjointe engageant leurs deux pays à instaurer un monde dénucléarisé, en commençant par des réductions dans leurs propres arsenaux. La Suisse espère que les négociations de suivi du Traité sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs

(START) donneront lieu à un nouvel accord historique sur une diminution marquée des armes stratégiques. Au niveau multilatéral, nous avons assisté à une amélioration sensible du climat général lors de la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2010. Un accord a été rapidement trouvé sur les questions de procédure, et les États ont été très proches d'adopter un ensemble complet de recommandations pour la prochaine Conférence d'examen.

La Conférence du désarmement de Genève a approuvé un programme de travail pour la première fois depuis 12 ans. Aucune délégation n'a émis d'objection au lancement de négociations sur un traité interdisant les matières fissiles afin de combattre la prolifération nucléaire et d'œuvrer en faveur du désarmement. Enfin, au cours de l'année écoulée, un certain nombre de propositions et de plans visant à faire progresser les objectifs de désarmement ont été lancés par divers États ou acteurs internationaux et personnages politiques de premier plan. Ces initiatives ont reçu un ample soutien de la société civile, laquelle appelle à des actions décisives vers l'élimination complète des armes nucléaires.

Nous nous félicitons de cette évolution encourageante et partageons les attentes considérables suscitées par ce nouvel élan. Mais ma délégation perçoit aussi les défis d'envergure qui accompagnent une telle haute conjoncture. Si les déclarations et les bonnes intentions sont nécessaires pour instaurer une atmosphère positive, elles ne suffisent pas à elles seules pour faire progresser les objectifs désarmement. S'impose dès lors le lancement de véritables actions. D'une part, cela implique l'obligation, pour les pays dotés de l'arme nucléaire, de s'acquitter de leurs engagements en matière de désarmement. Et, d'autre part, cela implique l'obligation pour tous les États de respecter leurs engagements en matière de non prolifération, de coopérer pleinement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique et de contribuer par toutes leurs actions à l'instauration d'un environnement sûr et stable. Des avancées dans des domaines clefs seront d'une importance particulière afin de permettre aux activités de désarmement et de non-prolifération d'aller de l'avant.

Premièrement, il est absolument crucial que la Conférence d'examen du TNP de 2010 se montre à la hauteur de nos attentes. Deuxièmement, la session de

2010 de la Conférence du désarmement doit mettre à profit les faits positifs survenus cette année. Troisièmement, des progrès devront être accomplis quant à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Et, quatrièmement, les réductions quantitatives des arsenaux nucléaires devront être accompagnées de faits positifs d'ordre qualitatif. Cela inclut, par exemple, la réalisation de progrès concernant la réduction du rôle de l'arme nucléaire dans les doctrines nationales ou sur la question de la diminution du niveau d'alerte de ces armes. La délégation suisse reviendra de manière plus détaillée sur ces thématiques ainsi que sur d'autres sujets dans le cadre du débat thématique sur les armes nucléaires.

Si les armes nucléaires confrontent communauté internationale à des défis d'envergure, les questions liées aux armes classiques requièrent elles aussi notre entière attention. Je souhaiterais, dans ce domaine, évoquer quelques éléments d'importance particulière. L'année 2009 marque le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, année pendant laquelle la Suisse a eu l'honneur d'assumer la présidence de ce traité. Le succès global de cet instrument se manifeste clairement par l'observation, même en dehors du cadre de la Convention, de ses normes strictes contre l'utilisation des mines terrestres antipersonnel et leurs effets indiscriminés.

L'approche de la seconde Conférence d'examen, à savoir le Sommet de Cartagena sur un monde exempt de mines, donne aux États parties l'occasion de reconfirmer leur engagement en faveur de l'abolition de ces armes. Les États qui n'y ont pas encore souscrit disposent, quant à eux, d'une nouvelle occasion de clarifier leur position, et nous les encourageons en outre à participer en tant qu'observateurs au Sommet pour un monde exempt de mines. Nous souhaitons également appeler ces États à approuver le projet de résolution intitulé « Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction » (A/C.1/64/L.53).

Dans le sillage du succès remporté dans la lutte contre les mines antipersonnel, une interdiction stricte des armes à sous-munitions a été approuvée l'année dernière à Dublin dans la Convention sur les armes à sous-munitions. Pendant que mon pays s'attache aux travaux de ratification de cet instrument et se prépare à s'acquitter des engagements de base de la Convention

sur les armes à sous-munitions, il étudie les meilleurs moyens de soutenir sa mise en œuvre. La Suisse estime qu'il est important de s'appuyer sur les expériences passées et espère que la première rencontre des États parties en République démocratique populaire la permettra la création des structures nécessaires à la mise en œuvre des dispositions de la Convention sur les armes à sous-munitions.

S'agissant encore des armes à sous-munitions, nous avons soigneusement analysé les résultats du Groupe d'experts gouvernementaux établi dans le cadre de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques (CCAC). Nous saluons l'attitude positive des participants à ce processus ardu et prenons bonne note de la disposition des utilisateurs et des producteurs à s'accorder sur une norme pour les armes à sousmunitions dans la CCAC. Nous ne sommes cependant pas certains que le dernier texte en date présenté par le Président ait la robustesse nécessaire pour traiter les préoccupations d'ordre humanitaire que nul ne saurait ignorer aujourd'hui. Bien qu'un compromis satisfaisant reste encore à trouver, nous sommes d'avis qu'il est possible d'intégrer dans le cadre de la CCAC un instrument complémentaire sur les armes à sousmunitions.

Pour terminer, nous saisissons l'occasion qui nous est donnée ici d'attirer l'attention sur le rapport du Secrétaire général des Nations Unies intitulé « Promotion du développement par le biais de la réduction et de la prévention de la violence armée » (A/64/228). Nous souhaitons remercier le Secrétaire général pour son rapport exhaustif qui examine les différents aspects de la relation entre la violence armée et le développement, et qui identifie la violence armée comme étant un problème émergent portant atteinte au développement et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Avec d'autres États d'optique commune, la Suisse continue de déployer des efforts considérables dans le cadre du processus de la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement (A/63/494, annexe I) afin d'arriver à une meilleure reconnaissance de l'impact négatif de la violence armée sur le développement. De ce fait, elle souhaite inviter les États membres à participer activement au processus de suivi du rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale.

M^{me} **Aitimova** (Kazakhstan) (*parle en anglais*): Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que tous les membres du Bureau, de

votre élection respective à ces postes de haute responsabilité et vous souhaite plein succès durant la présente session de l'Assemblée générale.

Il semblerait que le monde ait réussi à sortir de la longue stagnation dont nous avons été témoins au cours de ces dernières années dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. On peut dire aujourd'hui à juste titre que les faits encourageants survenus récemment donnent de l'espoir et nous encouragent à aller de l'avant en matière de réalisation des ambitieux objectifs d'un monde meilleur et plus sûr. Parmi ces faits encourageants, il y a lieu de citer les promesses faites par les dirigeants de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique de réduire leurs arsenaux nucléaires ainsi que l'engagement des États-Unis à œuvrer en faveur de l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires et de la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaire (TICE); les progrès dans les travaux de la Conférence du désarmement; et le succès relatif du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010.

Nous nous félicitons particulièrement du ton optimiste des deux événements qui ont eu lieu les 24 et 25 septembre : la sixième Commission préparatoire de la Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du TICE et le premier sommet du Conseil de sécurité consacré à la non-prolifération et au désarmement nucléaires (voir S/PV.6191). Il importe que la communauté internationale profite de ce nouvel élan et nous estimons qu'il revient à l'ONU de jouer le rôle central dans ce processus.

La perspective d'une prolifération des armes nucléaires, ainsi le risque de leurs acquisition et utilisation par des organisations terroristes, demeure l'une des menaces les plus graves pour l'humanité. En tant que pays ayant connu les horreurs des essais nucléaires, qui a fermé le deuxième plus grand site d'essais nucléaires au monde et qui a volontairement renoncé au quatrième plus large arsenal nucléaire au monde, le Kazakhstan a le droit moral absolu de demander que des mesures plus décisives soient prises dans le domaine du désarmement et que le régime de non-prolifération des armes de destruction massive soit renforcé de manière radicale.

Nous devons reconnaître que le TNP a été, et demeure, le pilier du régime de non-prolifération et le fondement du désarmement nucléaire. La non-

09-54161 25

prolifération et le désarmement sont des processus qui se complètent mutuellement. Le Kazakhstan prône un désarmement régulier et graduel qui passe par le respect des engagements pris par l'ensemble des États parties, tant nucléaires que non nucléaires. Nous invitons les États parties au TNP à redoubler d'efforts pour assurer le succès de la Conférence d'examen du TNP de 2010, dont le résultat doit être de garantir l'efficacité et l'universalité du Traité. Aujourd'hui, Il est nécessaire de prendre des mesures encore plus énergiques. Notre président a proposé l'élaboration d'un nouveau traité universel et complet de nonprolifération horizontale et verticale des armes nucléaires. La configuration de ce nouveau traité et sa teneur dépendront pour une grande part des propositions qui seront faites par tous les États intéressés.

Une entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui pourrait servir de catalyseur au processus de non-prolifération et à la mise en œuvre effective du Traité sur la non-prolifération des armes, est également une des mesures allant dans ce sens.

Dès lors, la communauté internationale devrait, par des efforts conjoints, convaincre les neufs États qui n'ont encore ni signé ni ratifié le Traité de le faire. Pour notre part, nous participons activement à la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, prônant la mise au point et le fonctionnement du système de surveillance international et la mise en place des techniques d'inspection sur place. Notre pays a mis en place un système de surveillance national de pointe. Cinq stations kazakhes ont été intégrées dans le système de surveillance international et sont utilisées pour informer le public 24 heures sur 24 sur les événements sismiques naturels et ceux causés par l'homme.

Quatre inspections ont été effectuées à l'ancien polygone d'essais nucléaires de Semipalatinsk, au Kazakhstan. L'inspection expérimentale intégrée de 2008 était d'une portée exceptionnelle et a débouché sur des conclusions sans précédent. Elle a été une occasion unique en son genre de tester, de manière intégrée, la plupart des éléments clefs du système d'inspection sur place en un court laps de temps.

Nous demandons également à tous les États de ne pas différer l'élaboration du traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, qui sera une mesure importante en faveur du désarmement nucléaire et de la prévention de la prolifération des armes nucléaires. Le Kazakhstan reconnaît le rôle particulier de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Toutes les activités nucléaires du pays sont menées conformément à ses normes et sous son contrôle. Nous appelons tous les États parties qui ne l'ont pas encore fait à respecter toutes les conditions de transparence conformément aux accords conclus avec l'AIEA, notamment le Protocole additionnel.

Une mesure efficace pour renforcer le régime de non-prolifération pourrait être de créer une banque internationale du combustible nucléaire placée sous les auspices de l'AIEA, que le Kazakhstan est disposé à envisager d'accueillir sur son territoire. Nous appuyons également l'initiative des États-Unis de tenir un sommet mondial sur la sécurité nucléaire à Washington les 12 et 13 avril 2010.

L'une des contributions importantes du Kazakhstan et des États d'Asie centrale à la mise en œuvre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a été l'entrée en vigueur en mars dernier du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans notre région. La particularité de cette zone est d'être située entre les deux plus grandes puissances nucléaires. Cette zone pourrait jouer un rôle important et actif dans la prévention de la prolifération incontrôlée des matières nucléaires et dans la lutte contre le terrorisme nucléaire. Nous comptons principalement sur l'appui des puissances nucléaires à la zone de l'Asie centrale, ce qui signifie la possibilité de fournir des garanties de sécurité négatives.

Nous nous félicitons également vivement de l'entrée en vigueur le 15 juillet 2009 du Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique. Le Kazakhstan, en sa qualité de Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en 2010, a l'intention de faire de la question du désarmement et de la non-prolifération l'une des priorités de cette organisation.

Il est clair que nous assistons aujourd'hui à l'avènement d'une situation géopolitique exceptionnelle, une conjoncture propice sans précédent, permettant des progrès réels dans la réalisation du noble objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. C'est pour ces raisons que la délégation de mon pays a l'intention de proposer que l'on proclame à la présente session de l'Assemblée générale une journée internationale pour un monde

exempt d'armes nucléaires. L'objectif principal de cette initiative est de sensibiliser l'opinion publique mondiale aux menaces et dangers que pose l'existence des armes nucléaires et à la nécessité de contribuer au succès des efforts menés à cette fin à l'échelon mondial. Le thème et la portée de cette initiative correspondent pleinement à la mission et à la fonction principales de la Première Commission, où les États membres présentent différentes propositions relatives à la sécurité et au désarmement internationaux et en débattent. Nous comptons sur la contribution et l'appui constructifs de tous.

La prolifération des armes classiques dans le monde représente au quotidien une menace réelle pour de nombreux peuples sur tous les continents. Comme cela a été dit, trop d'armes continuent de finir dans de mauvaises mains. Le trafic des armes légères et de petit calibre nuit à la sécurité et au développement de nombreux pays, notamment dans les zones où des crises font rage et dans les régions qui sortent d'un conflit. Ceux qui se livrent au courtage et au commerce illicites des armes concluent leurs marchés en exploitant les failles juridiques et en violant les embargos de l'ONU sur les armes. La communauté internationale doit renforcer ses efforts de lutte contre le transfert et le trafic illicites des armes légères et de petit calibre, grâce notamment aux instruments de l'ONU. Nous caressons l'espoir de voir la prochaine quatrième Réunion biennale des États être couronnée de succès grâce à l'élan progressif insufflé par la Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Le Kazakhstan plaide pour des décisions consensuelles acceptées par tous les États membres dans le but d'établir des normes pour internationales communes l'importation, l'exportation et le transfert des armes classiques.

Pour terminer, je voudrais exprimer l'espoir sincère que la présente session de la Première Commission permettra de générer une volonté politique et d'aboutir à des engagements réalisables de la part de tous les États membres pour faire avancer la cause du désarmement et de la sécurité internationale.

Le Président (parle en espagnol): J'informe les membres de la Commission qu'il nous reste 10 minutes pour la présente séance, et il y a encore un orateur inscrit sur la liste et un orateur a demandé la parole au titre du droit de réponse.

M. Gutiérrez Reinel (Pérou) espagnol): Permettez-moi d'abord d'exprimer notre double satisfaction: premièrement, parce que vous avez été élu Président de la Première Commission à la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale, Monsieur l'Ambassadeur Cancela, en raison surtout de votre vaste expérience reconnue, qui nous permet d'anticiper un grand succès sous votre direction; deuxièmement, parce que nous voyons une fois de plus un représentant de notre région présider les travaux de la Première Commission. Nous sommes certains que sous votre sage direction, nos efforts porteront leurs fruits. Soyez donc assuré que vous avez le plein appui de ma délégation. Le Pérou exprime également ses félicitations à tous les membres du Bureau.

L'année 2009 pourrait bien être considérée comme l'année qui a vu les questions du désarmement et de la non-prolifération revenir au premier rang des priorités internationales. Les événements qui y ont contribué sont, entre autres, l'adoption du programme de travail de la Conférence du désarmement après 12 années de paralysie; les négociations entre les États-Unis et la Fédération de Russie en vue de trouver un accord succédant au Traité sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs; la déclaration unilatérale des États-Unis en faveur de la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires; et la séance du Conseil de sécurité tenue au niveau des chefs d'État ou de gouvernement le 24 septembre, qui a abouti à l'adoption de la résolution 1887 (2009) du Conseil sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires. Tous ces signes sont encourageants. Le Pérou les salue et espère qu'ils conduiront à des progrès encore plus importants.

L'élan favorable généré dans le domaine du désarmement ne doit pas nous faire oublier les défis qui restent à relever. La non-entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires 13 ans après son élaboration a notamment contribué à la poursuite des essais tels que celui mené en mai dernier par la République populaire démocratique de Corée. Le Pérou a vigoureusement condamné cet essai, qui représente une menace pour la paix et la sécurité internationales.

Le Pérou est fermement attaché au désarmement et à la sécurité internationale. Son adhésion aux instruments juridiques internationaux y afférents en est la preuve. La position de mon pays sur les questions du désarmement, de la non-prolifération et de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire est bien connue et est

09-54161 27

attestée par l'action menée par mon pays dans les sept domaines du programme de travail de la Première Commission. Je tiens toutefois à évoquer certaines questions qui revêtent pour nous un intérêt particulier.

Le Pérou, dans la mesure de ses possibilités et de ses moyens, joue le rôle qui lui revient dans le concert des nations en matière de désarmement. Nous savons cependant tous que les priorités en matière de désarmement dans les pays à revenu intermédiaire et les pays en développement ne sont pas axées sur le désarmement et la non-prolifération mais sur le lien entre ces questions et d'autres sujets plus proches de la réalité de nos pays, notamment les mines antipersonnel, les armes légères et de petit calibre, le trafic d'armes et, surtout, les dépenses militaires excessives, entre autres. Nous nous intéressons tout particulièrement au lien existant entre le désarmement et le développement, la normalisation des dépenses militaires et les accords relatifs aux mesures de confiance.

Le Pérou prône la paix et le développement et est pour la réduction des dépenses militaires et la réaffectation de ces ressources au règlement de problèmes plus urgents tels que la faim, l'extrême pauvreté, l'analphabétisme, la pénurie d'emplois et bien d'autres difficultés auxquelles l'humanité se heurte.

Nous estimons que les mesures de confiance sont indispensables à la réalisation de cet objectif. C'est pourquoi, comme l'ont indiqué les chefs d'État et de gouvernement du Groupe de Rio dans la Déclaration de Santiago (Chili), en août 2001, nous réaffirmons la nécessité de renforcer les mesures de confiance mutuelle et les mesures de coopération dans le domaine de la défense et soulignons de nouveau l'importance d'une très grande transparence au niveau de l'affectation des dépenses militaires qui doivent être portées à la connaissance du public. Cela passe par la coordination de la participation de nombreux pays de notre sous-région au système d'information sur l'acquisition des armes classiques de l'Organisation des États américains et au Registre des armes classiques de l'ONU.

Un an après cette déclaration, en juillet 2002, les présidents des États d'Amérique du Sud se sont réunis à Guayaquil, en Équateur, et ont créé la Zone de paix et de coopération en Amérique du Sud, faisant de la sous-région une zone de paix et de coopération, et interdisant le recours à la menace ou l'emploi de la

force entre ces pays. Ils se sont également engagés à renforcer la Zone de paix par la promotion de la confiance, de la coopération et de consultations suivies dans les domaines de la sécurité et de la défense, l'action coordonnée dans les instances internationales, la transparence et, je tiens à le souligner, la limitation progressive de l'acquisition d'armes dans le cadre du système établi par la Convention interaméricaine sur la transparence de l'acquisition des armes classiques, le Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies et d'autres mécanismes liés aux conventions régionales et internationales dans ce domaine.

En dépit d'une volonté réelle, la Déclaration de l'Amérique du Sud comme Zone de paix n'a pas empêché l'affectation de montants considérables à l'acquisition d'armes, comme l'a indiqué le Président Alan García Pérez dans une lettre adressée aux ministres des affaires étrangères et de la défense de l'Union des nations de l'Amérique du Sud, qui a également été publiée en tant que document de l'Assemblée générale sous la cote A/64/367.

Face à cette situation, le Pérou s'efforce de faire adopter des mesures qui contribueront à une limitation réelle et progressive des dépenses militaires afin de consacrer, dans l'intérêt de nos populations, davantage de ressources au développement économique et social. À cet effet, le Pérou demandera l'appui et les conseils d'organisations aux niveaux régional et mondial afin que notre proposition soit étudiée et développée, en tenant compte de l'expérience acquise dans d'autres régions.

Le Pérou souhaite contribuer à la dynamique favorable actuelle en matière de désarmement afin de mettre en œuvre cette initiative. Nous œuvrerons au cours des prochains mois avec sérieux, professionnalisme et une grande détermination. Nous invitons les autres États à faire de même.

Le Président (parle en espagnol): Je vais maintenant donner la parole au représentant de la République islamique d'Iran qui souhaite s'exprimer dans l'exercice du droit de réponse. Je rappelle aux délégations que, conformément au Règlement intérieur, le nombre des interventions faites dans l'exercice du droit de réponse par une délégation est limité à deux; la première intervention est limitée à 10 minutes et la seconde à cinq minutes.

M. Asayesh Talab Tousi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*): Je voudrais revenir sur la déclaration prononcée par le représentant de la Suède

au nom de l'Union européenne (UE). Le programme nucléaire de l'Iran est et a toujours été entrepris à des fins pacifiques et en pleine conformité avec les dispositions du Traité sur la non-prolifération des nucléaires. S'agissant de l'installation d'enrichissement de Fardoo, je voudrais rappeler à la Commission que, en vertu de l'accord de garanties conclu avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Iran doit communiquer les renseignements descriptifs 180 jours au plus tard avant que des matières nucléaires ne soient introduites dans cette installation. L'Iran a envoyé une lettre en septembre 2009, soit bien avant la date requise. Nous regrettons que la déclaration de l'Union européenne ait totalement passé sous silence la menace posée par l'existence de têtes nucléaires au Moyen-Orient, détenues par un régime dont l'histoire d'agression est avérée.

Le Président (parle en espagnol): Avant de lever la séance, je rappelle aux délégations que la liste des orateurs pour le débat général sera close demain, mardi 6 octobre à 18 heures. Je demande donc à toutes les délégations ne s'étant pas encore inscrites sur la liste mais qui souhaitent le faire à s'inscrire dans les plus brefs délais.

La séance est levée à 13 heures.